

N°2

DÉCEMBRE 2016

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-CHABLAIS

mag

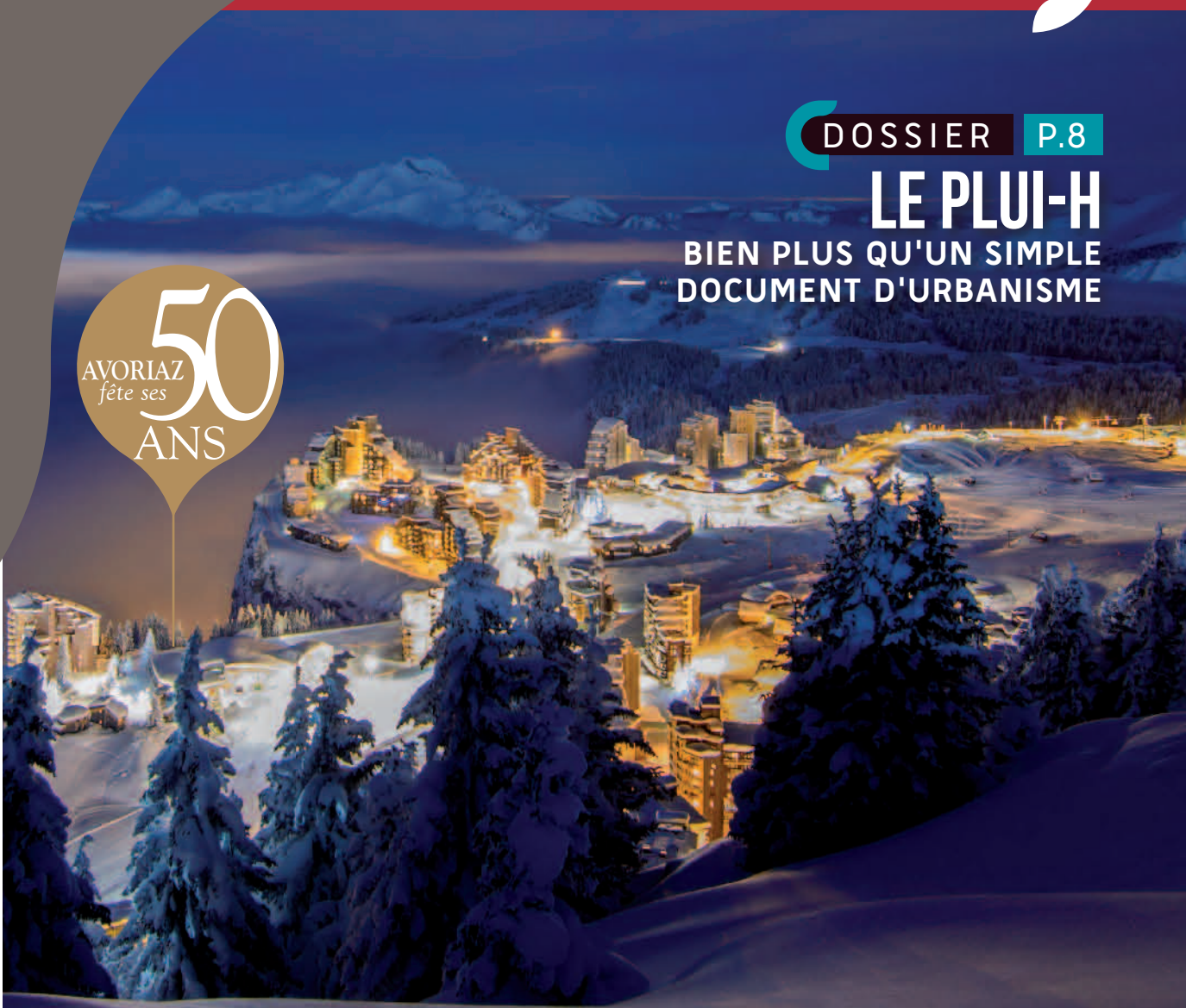
Toute l'actualité de votre territoire

DOSSIER P.8

LE PLUI-H

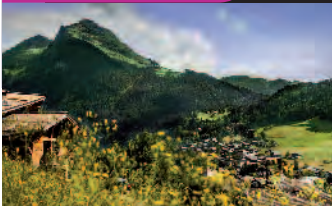
BIEN PLUS QU'UN SIMPLE
DOCUMENT D'URBANISME

AVORIAZ
fête ses
50
ANS



PASTORALISME

P.14



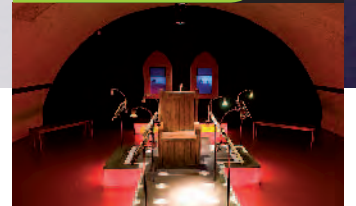
PETITE ENFANCE

P.24



CULTURE

P.26



édito

JACQUELINE GARIN

PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU HAUT-CHABLAIS



**NOUS POUVONS DIRE
AUJOURD'HUI, QUE
NOTRE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES EST
EN MARCHÉ. VOILÀ
BIENTÔT TROIS ANS
QUE NOUS TRAVAILLONS
SUR NOS DEUX VALLÉES.**

Notre pays est en pleine réforme et nous devons anticiper l'avenir et ses changements. La réforme des collectivités locales notamment, va considérablement modifier l'organisation de nos communes,

aussi bien sur le plan économique (tourisme, ZAE...) et de l'aménagement du territoire (PLUi-H), que vis-à-vis de l'ensemble des services publics locaux (crèches, maisons de services, transports...).

Nous avons à cœur de construire demain. Bâtir un avenir dans lequel nos vallées auront su conserver toute leur attractivité, exemples de richesses environnementales, économiques et offrant une remarquable qualité de vie pour chacun d'entre nous. Nous vous présentons dans ce magazine l'ensemble des compétences que nous menons de front, afin de répondre aux besoins de notre territoire et de sa population.

Je vous souhaite une bonne lecture, et reste à la disposition de chacun d'entre vous pour approfondir les sujets développés.

Bon hiver à tous et bonne fin d'année.

mag' N°2 CCHC /// DÉCEMBRE 2016

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

Directeur de publication : Mme Jacqueline GARIN. Rédaction/photos : Mme Sandra LARDY - 06 23 78 61 29, M. Stéphane PUGIN-BRON.

Conception/réalisation : New Deal - RC Grenoble. © Photo principale couverture : Avoriaz - Thibaut Loubère/Avoriaz tourisme.

©Photos/illustrations : Affiniski, J.B Bieuville/OT Morzine, CCHC, CLD, G. Darcourt, Domaine de découverte de l'abbaye d'Aulps, A. Gay, Gutenberg ON Line Digital, G. Lansard, OT Les Gets, OT Vallée d'Aulps, Shutterstock, Société d'économie alpestre 7, Thinkstock, Y. Tisseyre, X-Droits réservés.

Impression : Imprimerie Notre Dame - Tirage : 9 000 exemplaires.



LE MOT

DU VICE-PRÉSIDENT

CHARGÉ DE L'URBANISME

Notre nouvelle Communauté de Communes du Haut-Chablais, au-delà de la volonté « politique », doit affirmer son identité sur le terrain (c'est le cas de le dire), avec en premier lieu et logiquement, l'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire « pensé » dans son ensemble, et la prise en compte à l'échelon intercommunal des différentes contraintes de cet aménagement : équipements publics, transports, habitat, environnement, agriculture, réseaux, économie (tourisme et artisanat) ... C'est pourquoi les élus ont choisi de formaliser cette démarche par l'élaboration d'un PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat), qui permet également la prise en compte des nouvelles directives 2015 de l'État en termes d'environnement et d'aménagement du territoire, et du SCoT du Chablais (en cours de révision). Le PLUi-H se substituera donc aux documents d'urbanisme communaux existants (PLU, POS, carte communale... qu'il aurait fallu mettre à jour dans tous les cas). Le PLUi-H se construira naturellement sur la base des documents existants, avec les aménagements nécessaires pour une cohérence globale et la prise en compte des problématiques évoquées à l'échelle de notre territoire.

GÉRARD
BERGER

Président
du COP15
(Comité de
Pilotage
du PLUi-H)



Communauté de Communes du Haut-Chablais

Tél. : 04 50 72 14 54 - Services administratifs : Chef-lieu - 74430 LE BIOT www.cc-hautchablais.fr

AMÉNAGER

Projet de Territoire P.4

DOSSIER P.8

Le PLUi-H



Permis de construire P.10

Budget 2016 P.12

Équipements et services publics P.13

S'IMPLANTER

Aides pour le pastoralisme P.14

Aménager de nouvelles zones d'activités P.15

Louez votre logement aux saisonniers P.16

S'INSTALLER

Les aides de l'OPAH P.18

Travailler ensemble pour votre santé P.19

Les déchets en P.A.V P.20

Les eaux usées sous surveillance P.22

Transport scolaire et navettes P.23

La petite enfance P.24

S'AÉRER

Les musées P.26

Et si on jouait? P.28

École de musique P.28

Bibliothèques en ligne P.29

Haut-Chablais 26 balades à (re)découvrir P.30

ACTUELLEMENT...

Les travaux de la crèche d'Avoriaz se poursuivent... Le nouveau bâtiment regroupera la halte-garderie touristique, l'école et la crèche « les Minots ». Ouverture prévue fin 2017. Voir P.24

25 AVRIL 2016

RÉCOMPENSÉ

Le Domaine de Découverte de la vallée d'Aulps a obtenu le renouvellement pour trois années de la marque « Qualité Tourisme™ », remise des mains du Préfet de Haute-Savoie, Georges-François Leclerc. Voir P.26



EN LIGNE

Après la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion interne, le site Internet du réseau des bibliothèques du Haut-Chablais est en ligne! Plus de services, d'offres et de nouveautés 24h/24 et 7j/7! Voir P.29

URBANISME

Valoriser son cadre de vie, organiser son développement... la CCHC s'est engagée depuis décembre dernier dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal! Voir P.8



LA SANTÉ POUR TOUS

Présenté à Annecy le 31 mars dernier à l'espace de concertation départemental, le projet de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Multisites de la vallée du Brevon est né en vallée du Brevon. Il est officiel et reconnu par les instances.

Voir P.19

HAUT-CHABLAIS 2030 LE PROJET DE TERRITOIRE



L'élaboration du Projet de Territoire Haut-Chablais 2030 se poursuit. Le diagnostic, présenté ici, est aujourd'hui finalisé et va permettre de définir les grandes orientations pour l'avenir du territoire.

À l'automne 2015, nous lançons le **Projet de Territoire «Haut-Chablais 2030»**, une réflexion collective et prospective permettant de définir les axes de développement pour les 15 ans à venir.

Ce document se veut un cadre de référence sur tous les domaines qui font la vie d'un territoire: les services à la population, l'habitat, l'agriculture, le tourisme, les loisirs, l'environnement, l'économie, la culture, la formation et la communication. Ce projet s'inscrit également dans une démarche de développement DURABLE, économique, soucieux d'assurer un mieux-être social et de préserver l'environnement.

Pour l'élaborer, une première étape a consisté à réaliser un diagnostic du territoire et recueillir l'avis des habitants, comme présentés ci-après.

CE DIAGNOSTIC S'EST ORGANISÉ EN 4 TEMPS :

- 1 Le traitement des **données statistiques** fournies par de nombreux partenaires nationaux ou locaux: INSEE, Chablais Léman Développement, les chambres consulaires, Savoie Mont-Blanc Tourisme, les offices de tourisme, les pôles de formations locaux, le centre social, Pôle Emploi...
- 2 L'**enquête publique** via un questionnaire.
- 3 **2 réunions publiques** comprenant les élus et la population afin de partager le diagnostic et d'ébaucher des orientations et actions (±30 participants/réunions).
- 4 Les **rencontres avec les collégiens** (6^e et 3^e).

DE NOMBREUSES THÉMATIQUES ABORDÉES :

- ↪ **L'environnement** (*respect, déchets, cadre de vie*)
- ↪ **L'aménagement et le logement** (*transport et immobilier*)
- ↪ **L'économie** (*emplois, agriculture, tourisme, ZAE...*)
- ↪ **La solidarité et la santé** (*offre de soins, personnes âgées, jeunesse, petite enfance, personnes défavorisées*)
- ↪ **La culture, les sports, l'éducation** (*offre et infrastructures*)
- ↪ **La vie sociale** (*vie associative et nouvelles technologies*)

DÉMOGRAPHIE
12531 hab.
permanents au dernier
recensement de 2014
(10 682 en 1999)

On constate un vieillissement de la population à partir de la quarantaine (27,9% contre 22,4%). Idem pour les personnes de plus de 60 ans (13,7% contre 12,6%).



ÉCONOMIE

2 672 entreprises dont le siège social est sur le Haut-Chablais

3 206 établissements dans le secteur marchand

760 établissements employeurs (secteur marchand)

255 créations d'entreprises

5 873

EMPLOIS

soit **+1%** par rapport à 2008.

19,4% des emplois sont à temps partiel.

52% des emplois salariés à durée déterminée.

LES ACTIFS
8 041 hab.
de 15 à 64 ans
dont **6 551 actifs.**
+ 7% depuis 2008
(recensement 2013)

274

FRONTALIERS

soit **4,2%** de la population active occupée

26,9% sur le Chablais
+31,1% par rapport à 2008.

AGRICULTEURS

exploitent une surface agricole sur le territoire dont **81 ont leur siège.** Sur les 199, **63** exploitent des alpages. **9 800** hectares d'alpages, **4 300** bovins, **500** caprins, **5 330** ovins, une 50^{aine} d'alpages laitiers et une 10^{aine} d'ateliers de transformation.

TOURISME

12 746 salariés directement liés au tourisme et aux loisirs en 2015, soit **60,3%** de l'emploi salarié marchand (**23,4%** sur le Chablais). **+9,8%** depuis 2008.

85 942 lits touristiques dont 28 374 lits marchands

84 hôtels
1 934 chambres

6 campings
158 emplacements

11 513 résidences secondaires

CHÔMAGE

198 chômeurs en 2013, soit **+14,5%** depuis 2008.
Taux de chômage : 3%, 9,3% pour le Chablais

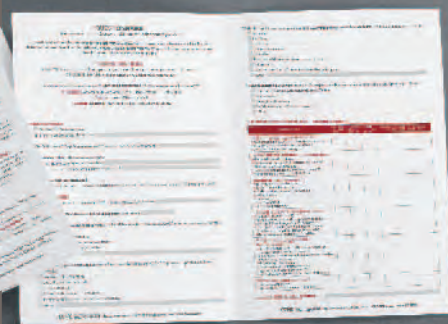
REVENUS
7 212 foyers fiscaux ont déclaré
212 888 795 € de revenus soit
29 159 € par foyer fiscal
(34 834 € dans le Chablais et 25 874 € en France)

199

SANTÉ

Vallée d'Aulps
2 maisons médicales
1 cabinet médical
1 Pôle de santé
11 médecins généralistes

Vallée du Brevon
2 cabinets médicaux
3 médecins généralistes



215 FOYERS
ont répondu

dont **70%** provenant de la **vallée d'Aulps** et **30%** de la **vallée du Brevon.**
90% sont des familles.

PROVENANCE DES QUESTIONNAIRES

VALLÉE DU BREVON

29% Lullin
27% Bellevaux
22% Vailly
22% Reyvroz

VALLÉE D'AULPS

31% Morzine
15% Montriond
15% St-Jean d'Aulps
8% Seytroux
7% Le Biot
6% Les Gets
6% La Vernaz
5% La Côte d'Arbroz
5% Essert-Romand
2% La Forclaz

RETOUR SUR L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE

VOTRE AVIS SUR :

LE TERRITOIRE

(plusieurs réponses étaient possibles)

VOUS AVEZ CHOISI LE TERRITOIRE DU HAUT-CHABLAIS POUR :

Cadre de vie	81%
Rapprochement familial	39%
Être propriétaire	35%
Qualité des services	10%

VOUS QUITTERIEZ LE TERRITOIRE POUR :

Coût de la vie	62%
Difficultés Emploi/Transports	26%
Absence de service	23%
Études pour les enfants	19%
Absence de logement	18%

VOUS VOUS DÉPLACEZ EN DEHORS DU TERRITOIRE POUR :

Soins médicaux	85%
Loisirs	65%
Culture	59%
Offre commerciale	57%
Voir la famille	42%
Travail	29%
Démarches administratives	11%

QUI DOIT JOUER UN RÔLE MAJEUR DANS LES PROCHAINES ANNÉES POUR LE TERRITOIRE :

CCHC	54%
Commune	38%
Département	5%
Région	2%
État	1%

😊 SATISFAIT 😞 INSUFFISANT ❌ MAUVAIS 🗨️ Vous vous êtes exprimés...

VOTRE AVIS SUR :



L'AMÉNAGEMENT, LE LOGEMENT

POSSIBILITÉ DE SE LOGER

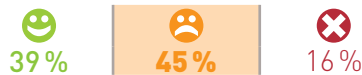


🗨️ Limiter les constructions dans les zones naturelles
 • Maîtriser l'immobilier • Stop aux constructions à outrance • Logement trop cher ! • Pas de logement sociaux, à l'année, pour les saisonniers ! • Impossible d'être propriétaire ! Logements précaires ! Les jeunes du pays ne peuvent plus s'installer !

TRANSPORT COLLECTIF INTERNE AU TERRITOIRE



TRANSPORT COLLECTIF EXTERNE AU TERRITOIRE



🗨️ Développer le transport en commun (domicile - lieu de travail) • Horaires trop restreints • Pas assez de cars pour Thonon • Développer le transport à l'intérieur du territoire.

L'ENVIRONNEMENT

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



🗨️ Améliorer la collecte et le tri sélectif • Pas assez de containers à proximité des habitations • Avoir un compteur pour définir la valeur des déchets
 • Déchèteries sales • Pénaliser les abus et inciter financièrement les bons comportements • Plus de collecte en porte-à-porte • Manque de collecteurs de vêtements • Revoir la taxe ordures ménagères sur le volume produit et non pas sur le foncier (inciter à produire moins) • Engager des sanctions pour les dépôts sauvages.

CADRE DE VIE ET PAYSAGES

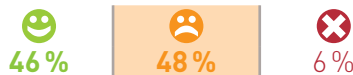


🗨️ Voirie et trottoirs défectueux • Développer les énergies renouvelables • Développer le PLUi • Prévoir des plans de déviation équilibrés pour les poids lourds lors de déviation • Prévoir des pistes cyclables (vélos et VTT) • Faucher plus souvent l'été • Entretien des sentiers.



LA CULTURE, LES SPORTS, L'ÉDUCATION

OFFRE CULTURELLE



🗨️ Pas assez développée dans les petites communes
 • Plus de spectacles, musées, expositions
 • Pas beaucoup de choix • Pas de cinéma.

OFFRE SPORTIVE



🗨️ Piscine de Morzine dédiée aux touristes, dates et horaires d'ouverture non adaptés aux locaux • Activités hors de prix • Plus de coopération entre les clubs de la vallée, à l'identique du foot • Terrain de tennis couvert • Terrain de foot non éclairé • Patinoire de Morzine fermée en intersaison.

ÉDUCATION



🗨️ Cantine scolaire : pourquoi un tarif différent d'une école à une autre ; les villages payent pour Morzine • Manque de structures d'aides spécialisées (CLIS, SEGPA).



LA SOLIDARITÉ, LA SANTÉ

OFFRE DE SOIN : 118 FOYERS INSATISFAITS ET 30 TROUVENT MAUVAIS



🗨️ Définir une politique sociale • Pas assez de médecins et spécialistes • Trop de dépassements d'honoraires
 • Un médecin supplémentaire à la Maison de Santé de Saint-Jean d'Aulps • Aucune permanence le soir • Délai trop long pour un RDV chez les spécialistes
 • Besoin de médecin de garde • Problème en intersaison
 • Un service radiologique sur le territoire.

POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES : 114 FOYERS INSATISFAITS ET 22 TROUVENT MAUVAIS



🗨️ Pas assez d'aides pour les personnes âgées
 • Renforcer l'accompagnement à domicile au détriment des maisons de retraite.

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE : 104 FOYERS INSATISFAITS ET 24 TROUVENT MAUVAIS



🗨️ Pas assez de places en crèches et assistantes maternelles • Aire de jeux inadaptée et non conforme (parc des Dérèches) • Nounous difficiles à trouver.

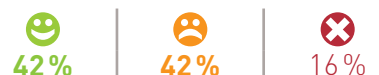
POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES DÉFAVORISÉES : 106 FOYERS INSATISFAITS ET 28 TROUVENT MAUVAIS



🗨️ Aucune structure pour les défavorisés
 • Offre inadaptée • Faire de la sensibilisation
 • Construction de foyers/logements adaptés.

LA VIE SOCIALE

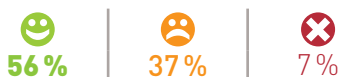
ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES



🗨️ Pas assez de dégroupage • Besoin de la fibre optique • Peu de réseaux téléphoniques • Développer des cafés Internet • Pas de 4G • WiFi gratuit • Développer pour favoriser le télétravail • Mettre en place des formations pour les nouvelles technologies.

L'ÉCONOMIE

OFFRE D'EMPLOI



Tout est fait pour les touristes et non pour la population locale.

DYNAMISME ÉCONOMIQUE



Ne pas tout miser sur le tourisme
• Conserver l'identité de la vallée du Brevon en termes de développement touristique • Absence de zones d'activités = frein.

DISPOSITIF EN FAVEUR DES SAISONNIERS



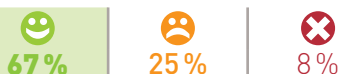
Absence de volonté de loger les saisonniers
• Emplois très ciblés.

AGRICULTURE



Agriculture en voie de disparition • Manque de vrais produits fermiers • Promouvoir nos produits locaux • Bergerie à l'abandon • Agriculteurs pas assez aidés • Ouvrir des espaces agricoles sur la forêt.

TOURISME



Trop basé sur les sports d'hiver • Développer les 4 saisons et les circuits courts • Stop au Rallye du Mont-Blanc • Offre touristique faible en vallée du Brevon.

COMMERCES



Budget limité pour les petites communes voulant développer des commerces • Favoriser et protéger le petit commerce • Développer les circuits courts • Trop cher, préférence pour Thonon • Soit tout, soit rien • Penser à une épicerie solidaire • Abandon du commerce local à Saint-Jean d'Aulps au profit de la Terche.

ZONES D'ACTIVITÉS ARTISANALES



Pas assez de zones artisanales • Développer le secteur industriel (informatique, électronique...).

ET APRÈS



SUR LA BASE DU DIAGNOSTIC ET DE LA CONTRIBUTION DES HABITANTS, LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES VONT MAINTENANT PRÉCISER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT SOUHAITÉ POUR LE TERRITOIRE ET DÉFINIR DES GRANDES ORIENTATIONS QUI GUIDERONT L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ.



LE MOT

DE JACQUELINE GARIN

PRÉSIDENTE DE LA CCHC

LE TERRITOIRE DE DEMAIN SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI ! SOYONS TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE.

Le travail mené, dans un premier temps, via le Projet de Territoire en 2015 et maintenant avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va nous permettre de déter-

miner les actions à mener durant les 15 prochaines années dans les domaines économique, urbanistique, social, agricole, environnemental ou encore touristique. Nous avons souhaité que l'ensemble des acteurs privés, institutionnels, politiques, sociaux soient associés à cette démarche. Enquête, réunions et ateliers ont eu lieu. Ils ont permis d'établir un véritable dialogue constructif et fructueux entre les différents acteurs du territoire. Je tiens d'ailleurs à remercier très sincèrement toutes celles et ceux qui ont pu participer à ces travaux.

VOS RETOURS NOUS PERMETTENT DE CONSTATER CERTAINS POINTS IMPORTANTS :

- Une reconnaissance des nombreuses actions menées par notre collectivité. Ex : la création de places supplémentaires en crèches, le soutien au développement de Maison d'Assistants Maternels ; la Cellule Logement des saisonniers ou encore le groupement d'employeurs pour les saisonniers.
- Une capacité du territoire à développer ou soutenir des expérimentations ou des projets pilotes. Ex : Plan Climat Énergie, Plan Pastoral Territorial...
- L'amélioration de l'offre de services au public et l'entretien des équipements publics. Ex : le traitement des déchets, l'assainissement, le développement des Maisons de Santé, le portail du Réseau des bibliothèques, l'entretien des sentiers et stades de football.

D'autres compétences s'imposent à nous dès 2017 et au plus tard en 2020. La loi NOTRe positionne les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération avec les Régions, comme les centres décisionnels des politiques locales. C'est une lourde responsabilité pour nous, élus communautaires, mais nous assumerons ces transferts en relevant le défi voulu par l'État.

LES QUESTIONS ET ENJEUX À RÉSOUDRE AUJOURD'HUI !

Nous le savons, nous devons, notamment, renforcer les enjeux urbanisme/aménagement et santé/social mais au-delà de ça, nous devons poursuivre nos efforts.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : soutien à l'artisanat local qui manque de foncier économique, d'où l'aménagement de nouvelles zones d'activités à court et moyen terme.

AGRICULTURE : poursuite des politiques de soutien à l'activité pastorale via le PAEC - espérons pouvoir poursuivre le Plan Pastoral territorial avec la Région en soutien aux alpages.

PETITE ENFANCE : renforcement de places en crèches ; création ou restructuration des locaux pour améliorer le confort et l'accueil des tout-petits

et soutien à la création de Maisons d'Assistants Maternels.

CULTURE : renforcement de l'attractivité de nos musées, du Réseau des Bibliothèques. Poursuite des travaux pour l'École de Musique Intercommunale.

ENVIRONNEMENT : réalisation d'un schéma directeur des sentiers avec harmonisation du balisage et entretien. Signature en 2017 du Contrat de Rivières pour une meilleure gestion de la ressource, de la qualité de l'eau et des cours d'eau.

HABITAT : lancement du Plan Local de l'Habitat (PLH), adossé au PLUi permettant d'apporter des réponses aux besoins de logements pour tous les publics (jeunes, sociaux, accession à la propriété...).

SANTÉ / SOCIAL : poursuite du développement de Maison de Santé, Maison des Services

au Public. Plan d'actions en faveur des personnes âgées, une étude est en cours.

TRANSPORTS : nous n'avons à ce jour, aucune lisibilité sur l'avenir et la gestion des transports.

Nos vallées sont dotées d'atouts exceptionnels avec des hommes et des femmes qui agissent pour leur développement et partagent leur passion pour ce territoire. C'est avec optimisme, pour l'avenir de nos générations, que je souhaite, avec l'ensemble des élus et acteurs, relever les défis qui nous attendent et œuvrer pour un développement solidaire, dynamique et respectueux de notre environnement.

MOBILISEZ-VOUS !
17 → 18 JAN. 2017,
rendez-vous pour
les réunions publiques
dans le cadre
du PLUi-H.

Le PLUi-H BIEN

Soucieuse de valoriser son cadre de vie et d'organiser harmonieusement son développement, la Communauté de Communes du Haut-Chablais s'est engagée depuis le mois de décembre dernier dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat (PLUi-H).

L'OBJECTIF DU PLUi-H EST DE :



Définir les grandes orientations d'aménagement du territoire et ce pour les quinze prochaines années



Déterminer une politique et des objectifs en matière d'habitat durable, solidaire et répondant aux besoins actuels et futurs du Haut-Chablais

Ce Projet de Territoire devra s'inscrire dans un contexte territorial et législatif nouveau (prise en compte du périmètre de la CCHC, évolutions du Code de l'urbanisme, lois Grenelle, loi ALUR).

L'élaboration de ce document stratégique d'urbanisme se fera AVEC VOUS : c'est pourquoi, tout au long de l'avancement des études, une large période de concertation prendra place afin de réfléchir ensemble à l'avenir du territoire et construire un projet durable, ambitieux et partagé.

LE PLUi-H : QU'EST-CE QUE C'EST ? POURQUOI ?

Bien sûr, l'objectif d'un PLUi-H consiste à réglementer l'occupation des sols du territoire intercommunal via la détermination de règles de constructions applicables à toutes les communes de la CCHC, qui remplacera à terme les documents d'urbanisme communaux.

Mais le PLUi-H aura également pour ambition de **concrétiser une politique d'aménagement reposant sur un véritable projet de territoire**

durable, qui prend en compte et articule des thématiques diverses : agriculture, offre touristique, développement économique, commerces et équipements, habitat, énergie et climat, paysage, biodiversité...

Le PLUi-H C'EST ÇA !



L'élaboration du PLUi-H constitue donc une opportunité de **questionner l'état actuel du territoire et de développer un projet pour répondre aux besoins présents et futurs**

du Haut-Chablais, et mettre en œuvre un urbanisme de qualité et ce dans une perspective de développement durable. Valorisation du cadre de vie, préservation de l'identité du territoire et des paysages caractéristiques, réponses aux demandes de logement, politiques de développement local en matière d'emploi, de tourisme, d'attractivité résidentielle, de développement commercial, protection de l'environnement et de la biodiversité...

Autant d'enjeux auxquels le PLUi-H devra répondre tout en respectant les documents d'urbanisme supra communaux, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais, approuvé et en cours de révision depuis 2015.



UNE DÉMARCHÉ POUR PENSER ÉGALEMENT L'HABITAT DE DEMAIN DANS LE HAUT-CHABLAIS

Le PLUi-H du Haut-Chablais aura également valeur de Plan Local de l'Habitat. Celui-ci a pour ambition :

De déterminer les capacités d'accueil du Haut-Chablais en matière de logements, afin d'atteindre les objectifs fixés par le Schéma de Cohérence Territoriale tout en prenant en compte les capacités d'accueil et les sensibilités locales propres à chaque commune du territoire.

De proposer des dispositions visant à la diversification des formes et types d'habitat, afin de répondre aux besoins actuels et futurs des habitants.

De répondre aux besoins en matière d'équipements et de réseaux locaux.

PLUS QU'UN SIMPLE DOCUMENT D'URBANISME

LES ÉTAPES

D'ÉLABORATION DU PROJET PLUi-H

La construction du PLUi-H s'articule en 4 grandes étapes clés, l'une alimentant l'autre pour aboutir à un projet cohérent :

2016



LE DIAGNOSTIC

Première grande étape de la démarche, il a pour ambition de **dresser un état des lieux du territoire et d'identifier les enjeux** à prendre en compte pour un projet durable **sur de grandes thématiques** telles que l'**habitat**, la **démographie**, l'**économie**, les **espaces naturels**, les **déplacements**, les **équipements...**

2017



LE PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : pièce centrale du PLUi-H, il constitue la « colonne vertébrale » du projet. Il formalise à partir des enjeux identifiés lors de la phase précédente, les **choix, objectifs et actions à porter pour le développement du Haut-Chablais** dans les années à venir.

2017-2018



LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

Il s'agit de **mettre en place des règles pour permettre la réalisation des objectifs formalisés** dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, **en définissant entre autres « où et comment construire ».**



2018-2019

L'APPROBATION

Après une première validation en Conseil Communautaire (arrêt), le projet sera une dernière fois soumis à **consultation aux citoyens au travers d'une enquête publique**, ainsi qu'aux personnes publiques associées (État, Région, Département, territoires limitrophes, chambres consulaires). **Le projet est ensuite approuvé par le Conseil Communautaire. C'est à partir de ce moment qu'il devient légal et opposable à l'ensemble des autorisations d'urbanisme.**

CONCERTATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

UNE DÉMARCHÉ PARTAGÉE

L'élaboration du PLUi-H doit être le moment privilégié pour **organiser un débat avec la population et les élus des communes de la CCHC** quant à la nature et aux objectifs du projet mais également les associer pleinement à la démarche en instaurant un dialogue continu. Pour cela, la CCHC mettra en place des dispositifs d'information et d'échanges qui vous seront communiqués au fur et à mesure de l'avancement de la démarche : **MOBILISEZ-VOUS !**

Élu référent
Gérard BERGER

Contact : Jean-François BAILLEUX
direction-urbanisme@hautchablais.fr

URBANISME

INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE AU SERVICE DES COMMUNES



Depuis juillet 2015, le service Urbanisme de la CCHC instruit les permis de construire de 11 des 15 communes du territoire.

Ces 11 communes ont en effet opté pour cette assistance suite au désistement des services de l'État (avant cette date, les demandes d'autorisation d'urbanisme étaient instruites par la Direction Départementale des Territoires).

C'est donc la Communauté de Communes qui assure aujourd'hui cette mission pour le compte des communes.



QU'EST-CE QUE CELA CHANGE POUR VOS PROJETS DE TRAVAUX ?

Toutes les demandes (déclaration de travaux, permis de construire...) **sont toujours déposées dans la mairie de votre commune.** La mairie enregistre la demande et s'adresse ensuite à la CCHC pour instruire le dossier. C'est toujours la commune qui délivre (ou refuse) l'autorisation de travaux.

Cependant, afin de faciliter les échanges et améliorer le service au public, le pétitionnaire (ou mandataire : maître d'œuvre, architecte...) peut contacter directement les instructeurs pour obtenir des informations ou des précisions sur des questions réglementaires. Ce nouveau service de la CCHC assure donc une expertise juridique pour les communes et pour les pétitionnaires.

Pour les communes ayant conventionné avec la CCHC (voir liste), ce service concerne :

- 🌀 Les permis de construire
- 🌀 Les déclarations préalables (créant de la surface de plancher)
- 🌀 Les certificats d'urbanisme opérationnel

Les certificats d'urbanisme informatifs et les déclarations préalables pour changement d'aspect extérieur (ravalement, fenêtres...) étant toujours instruits directement par les communes.

Jean-François Bailleux est directeur du service Urbanisme à la CCHC, il est assisté par un instructeur Cédric Wilt. Leur expérience et leur connaissance parfaite de l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme permettent une mutualisation des moyens et des savoir-faire ainsi qu'une plus grande proximité auprès des élus et des techniciens communaux. Chaque commune conserve cependant ses prérogatives en matière de droits des sols, le Maire délivrant les autorisations au nom de la commune.



QUELS DOCUMENTS D'URBANISME APPLICABLES D'ICI 2019 ?

D'ici fin 2019, sauf sursis à statuer qui pourrait être mis en place, ce sont les documents d'urbanisme communaux existants à ce jour qui continuent de s'appliquer pour les demandes d'autorisations d'urbanisme. Chaque document applicable (Carte communale ou Plan Local d'Urbanisme) est consultable sur demande en mairie de votre commune.

COMMUNES	INSTRUCTEUR	DOCUMENT D'URBANISME APPLICABLE
Bellevaux	CW	Plan Local d'Urbanisme [PLU]
Essert-Romand	JFB	Carte communale
La Côte d'Arbroz	CW	Plan d'Occupation des Sols [POS]
La Forclaz	JFB	Carte communale
Les Gets	CW	Plan Local d'Urbanisme [PLU]
Lullin	CW	Plan Local d'Urbanisme [PLU]
Montriond	JFB	Plan Local d'Urbanisme [PLU]
Morzine	JFB	Plan Local d'Urbanisme [PLU]
Reyvroz	CW	Plan Local d'Urbanisme [PLU]
Saint-Jean d'Aulps	CW	Plan Local d'Urbanisme [PLU]
Seytroux	JFB	Carte communale
La Baume	ÉTAT	Carte communale
La Vernaz	ÉTAT	Règlement National d'Urbanisme [RNU]
Le Biot	OD	Plan Local d'Urbanisme [PLU]
Vailly	ÉTAT	Carte communale

Qui instruit sur ma commune à ce jour ?

Jean-François BAILLEUX
Responsable service CCHC
et instructeur pour les communes de : Essert-Romand, La Forclaz, Montriond, Morzine et Seytroux
Tél.: 04 50 84 68 15

Cédric WILT
Instructeur CCHC
pour les communes de : Bellevaux, La Côte d'Arbroz, Les Gets, Lullin, Reyvroz et Saint-Jean d'Aulps
Tél.: 04 50 84 68 16

Odile DELALE
Instructrice Mairie
pour la commune de Le Biot
Tél.: 04 50 72 12 06

DTT Thonon pour les communes de : La Baume, La Vernaz et Vailly

Élu référent
Gérard BERGER



Le PLUi-H prend la suite en 2019 !

Après 2019, une fois voté et appliqué, le PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat) en cours d'élaboration (voir pages 8-9), l'instruction du droit des sols s'appuiera sur ce seul et unique document pour l'ensemble des communes du territoire.



réinventer

RENFORCER

faciliter

Prévenir

CONFORTER

préservier

ENCOURAGER

BUDGET 2016

+ DE 24 M€ POUR LE HAUT-CHABLAIS !

FONCTIONNEMENT
15 179 200 €

INVESTISSEMENT
9 155 600 €

Face aux baisses des dotations de l'État, la Communauté de Communes a fait le choix de la rigueur pour maintenir le niveau d'imposition tout en poursuivant le développement du territoire.

Afin de poursuivre le développement et l'aménagement de son territoire et ainsi soutenir les initiatives publiques et privées, sans pour autant toucher à la fiscalité des foyers, la Communauté de Communes du Haut-Chablais a la nécessité de faire appel aux aides de l'Europe, l'État, la Région ou encore le Département à travers divers programmes d'aides financières. Bon nombre de nos projets ne se concrétiseraient d'ailleurs peut-être pas sans ces aides financières, qui constituent la plupart du temps un complément indispensable aux apports initiaux de fonds.

Pour cela, la Communauté de Communes du Haut-Chablais a présenté plusieurs dossiers de candidature afin de soutenir les projets territoriaux, dans de nombreux domaines :

- ↳ Services à la population et aux entreprises
- ↳ Mobilité, transports et énergie
- ↳ Risques naturels
- ↳ Tourisme
- ↳ Agriculture et pastoralisme
- ↳ Valorisation du bois
- ↳ Biodiversité

Les programmes de financement élaborés et suivis par la CCHC permettent de financer des opérations communautaires mais aussi des actions menées directement par les communes.

PROGRAMMES LANCÉS :

- ↳ le programme « **Plan Tourisme 2013 - 2022** », au niveau départemental, en faveur de l'économie touristique ;
- ↳ le programme « **Espaces Valléens 2014 - 2020 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne** » ;
- ↳ le programme transfrontalier France-Italie ALCOTRA : « **PACTA - Promouvoir l'Action Culturelle en Territoire Alpin** » ;
- ↳ le programme transfrontalier France-Italie ALCOTRA : « **ARTACLIM - Adaptation et Résilience des Territoires Alpains au Changement Climatique** ».
- ↳ le programme européen Leader mené par le SIAC sur la problématique forestière.

PROGRAMME EN COURS D'ÉLABORATION :

- ↳ le Contrat d'Ambition Région et le plan Ruralité Région Auvergne - Rhône-Alpes ;
- ↳ le Contrat Ruralité État.



TRANSFERT DE COMPÉTENCES, LA SUITE !

Le projet de loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République impose un élargissement des compétences obligatoires aux Communautés de Communes ou agglomérations. Ainsi, la CCHC va se voir doter de plusieurs nouvelles compétences ces deux prochaines années :

Dès le 1^{er} janvier 2017

Tourisme : promotion et offices de tourisme.

Économie : gestion des zones d'activités économiques.

Dès le 1^{er} janvier 2018

Assainissement collectif (transfert stations et réseaux).

Gestion des cours d'eau et de la protection contre les inondations (compétence GEMAPI).

Pour l'eau, la date reste à définir entre 2018 et 2020.



Contact : **Sandra LARDY** - projets@hautchablais.fr

DES ÉQUIPEMENTS GÉRÉS AU QUOTIDIEN!



DES STADES DE FOOT AMÉLIORÉS !



COÛT
DES TRAVAUX
(vestiaires)
41 000 €

À REYVROZ

Réfection complète de la pelouse

Suite au passage des gens du voyage et aux dégâts constatés, il a été décidé de refaire complètement la pelouse pour offrir au club une surface beaucoup plus plane qu'elle ne l'était avant. Les travaux, d'un montant total de 20 000 €, ont débuté cet automne avec le terrassement et reprendront ce printemps avec les semis. Le club pourra ainsi récupérer en juin une pelouse toute neuve et profiter de l'éclairage également rénové cet automne pour 5 000 €.

Éclairage du terrain

Des travaux d'amélioration de l'éclairage du terrain de football de Reyvroz ont également été réalisés ce printemps. La pose de 7 nouveaux projecteurs pour un coût de 5 000 €, associée aux travaux d'entretien de la pelouse, permettra des entraînements nocturnes de bien meilleure qualité.

À MONTRIOND

COÛT
59 000 €

Chaussez vos crampons !

Depuis plus d'1 an, les entraînements et les matchs du Sporting Club Morzine vallée d'Aulps ont repris sur le stade de foot de Montriond suite aux travaux de drainage et d'arrosage réalisés en 2015. Ces installations ont servi aux équipes à l'occasion de l'Euro des Villages de Montagne en juin dernier à Morzine.

Un **nouveau robot de tonte** vient d'être mis en place sur le terrain en herbe de Montriond, par la société COSEEC. Ce robot dernière génération est programmable à distance et peut recevoir des consignes par SMS.

Élu référent
Jean-Louis VUAGNOUX



VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Depuis 2007, la CCHC compétente en matière de voirie, assure l'entretien et l'aménagement :

- ☞ des voies communales existantes et de leurs dépendances (chaussées, fossés, talus, trottoirs, écoulements des eaux...),
- ☞ des ouvrages d'art (ponts et murs), des ouvrages de protection des voies (grillages et barrières),
- ☞ des parcs de stationnement de surface, des places et des carrefours aménagés,
- ☞ de la signalétique verticale et horizontale, le balayage des chaussées, l'acquisition de sel de déneigement.

Ce service intervient également dans l'entretien de tous les bâtiments publics, propriété de la CCHC mais aussi des crèches et ascenseurs du territoire.

Élu référent
Gilbert PEILLEX

Contact : **Gilles CHARLIER**
technique@hautchablais.fr

Mais aussi...

La Communauté de Communes du Haut-Chablais est également propriétaire de plusieurs équipements

publics pour les activités ou services proposés sur le territoire (gymnase et salle culturelle de Saint-Jean d'Aulps, gendarmerie de Montriond).

DES AIDES POUR LE PASTORALISME

À quoi ressembleraient les paysages de nos vallées si les alpages disparaissaient sous la forêt ? L'attrait touristique serait-il toujours le même ? Notre cadre de vie serait-il aussi agréable ? Quelle typicité aurions-nous à défendre sans les produits du terroir ?



PLAN PASTORAL TERRITORIAL
705 000 €

PLAN AGRO ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE ENTRE 2015 ET 2021

800 000 €

Préservation des paysages, cadre de vie mais aussi activité économique et touristique, le pastoralisme a pour le territoire un rôle majeur que la Communauté de Communes contribue à défendre au travers de 2 programmes agricoles.

1. LE PLAN PASTORAL TERRITORIAL

DU ROC D'ENFER (PPT)

permet d'améliorer « l'outil de travail » en alpage.

Il est en œuvre depuis 2012 et jusqu'en 2017, avec un budget total de 705 000 €. Par une large concertation des agriculteurs, et avec l'assistance de la SEA, la CCHC a pu mener plusieurs chantiers d'alpages au plus près des préoccupations des alpagistes :

Notons aussi l'aménagement de trois plateformes de traites, réfection du captage d'eau et réouverture forestière de l'alpage d'Hirmentaz à Bellevaux, mais aussi l'amélioration du logement du berger à l'alpage de l'Aulps sur La Côte d'Arbroz, ainsi qu'une étude de mise en conformité de la SICA du Haut-Chablais.



Construction d'un abri de berger sur l'alpage de l'Aulp Coutis à Montriond, et aménagement de la piste d'accès à l'alpage.



Ces investissements ont pu conforter l'installation d'un jeune alpagiste avec près de 1800 moutons, et maintiennent l'ouverture de cet alpage.

Aménagement d'un parc de contention sur l'alpage de Tré-le-Saix à Bellevaux, pour faciliter la traite mobile de l'alpagiste.



Création d'une réserve d'eau à l'alpage d'Ouzon au Biot, aménagement d'un impluvium à l'alpage de Damoz des Prés à Saint-Jean d'Aulps et mise en place d'une réserve d'eau de 20 m³ sur l'alpage de Tréchauffé à La Forclaz pour répondre aux problématiques de sécheresse de plus en plus fréquentes à l'alpage.



2. LE PLAN AGRO ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DU CHABLAIS (PAEC)

permet d'apporter des aides directes aux agriculteurs en contrepartie d'un effort de conservation de la biodiversité des alpages. Les exploitants s'engagent par exemple à n'utiliser aucun produit phytosanitaire, à ne pas retourner le sol des parcelles en herbe, ou à conserver la richesse floristique des pâturages. De 2015 à 2021, le PAEC permet de mobiliser plus de 800 000 € d'aides directes aux alpagistes.

Les alpagistes intéressés par ces programmes peuvent se renseigner à la CCHC.

Contact : Marion LEJAY
nature@hautchablais.fr

Élu(e)s référents
Jacqueline GARIN et Henri-Victor TOURNIER

L'agriculture bénéficie ainsi d'un soutien marqué sur notre territoire pour conforter son dynamisme. Les résultats sont probants, et les projets d'installation de jeunes agriculteurs se multiplient, garantissant la pérennité de la profession agricole dans nos vallées.

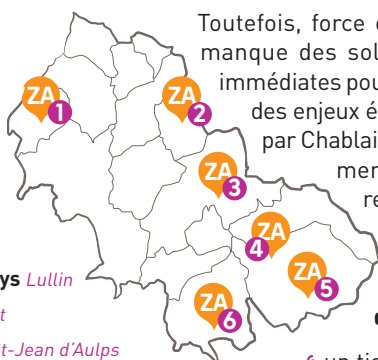
6 ZA
 ≈ 40 entreprises
 22 HA

AMÉNAGER DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉS

La Communauté de Communes anticipe sa prise de compétence en matière de zones d'activités début janvier 2017 en élaborant une politique volontariste pour le développement économique du territoire.



Les 6 zones d'activités existant aujourd'hui sur le territoire de la CCHC accueillent près de 40 entreprises sur 22 hectares aménagés.



- 1 Le Moulin Desaillys Lullin
- 2 La Vignette Le Biot
- 3 Le Vernay-Bron St-Jean d'Aulps
- 4 Les Plagnettes Montriond/Morzine
- 5 Le Couard Morzine
- 6 Les Lanches Les Gets

Toutefois, force est de constater aujourd'hui qu'il manque des solutions foncières et immobilières immédiates pour répondre aux besoins. Consciente des enjeux économiques, la CCHC accompagnée par Chablais Léman Développement, a souhaité mener une politique volontariste clairement établie sur une perspective à 10 - 15 ans pour favoriser :

↳ un tissu économique **moins dépendant** des pôles urbains voisins

↳ un tissu économique **diversifié, générateur d'emploi local et durable**, vers des secteurs moins dépendants de la saisonnalité générée par l'activité touristique

↳ un tissu économique **compétitif** qui saura enfin profiter pleinement des retombées de l'activité touristique.

En mars dernier, une étude opérationnelle d'aménagement de plusieurs sites a été lancée et confiée à la société ELAN Développement. Cette étude contribue à préparer le transfert de la compétence « Économie » à la CCHC à compter du 1^{er} janvier 2017, qui assurera désormais la gestion et le financement de toutes les zones futures et existantes.

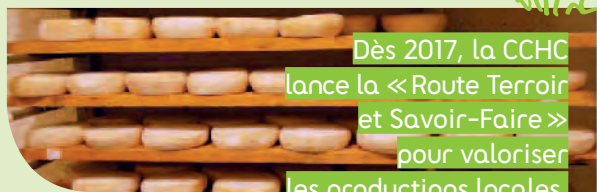
Parallèlement, une enquête a été menée courant mai-juin auprès de tous les artisans des vallées d'Aulps et du Brevon afin qu'ils nous fassent connaître leur besoin en foncier et en locaux.

Contact : Sabine VINCENTI
 amenagement@hautchablais.fr

Élu référent
 Christophe MUTILLOD

TERROIR

LES PRODUITS LOCAUX VALORISÉS !



Dès 2017, la CCHC lance la « Route Terroir et Savoir-Faire » pour valoriser les productions locales.

Grâce à un vaste réseau d'agriculteurs, de producteurs et d'artisans, répartis sur l'ensemble du territoire, le Haut-Chablais profite d'une offre incontournable pour tous les types de clientèles et ce, toute l'année. Aujourd'hui, pour valoriser davantage les productions locales, la CCHC souhaite impliquer dans l'économie touristique un maximum d'acteurs, les accompagner dans leur diversification et professionnalisation. Chaque acteur pourra développer son offre, en harmonie avec sa taille d'exploitation et ses capacités. L'ensemble de l'offre sera promu sous la bannière « Terroir et Savoir-Faire », à travers une signalétique, une application mobile de géolocalisation mais aussi, à moyen terme, l'implantation d'un Point de Vente Collectif.

Contact : Sandra LARDY
 projets@hautchablais.fr

ÉVÉNEMENT

NOUVEAU SUCCÈS POUR LA 3^e ÉDITION DE CRÉA'CÎMES

Le salon s'est déroulé le 7 avril au Domaine du Baron à Montriond

Lancé il y a 3 ans par Chablais Léman Développement pour aller à la rencontre des porteurs de projet des 3 vallées (Aulps, Brevon et Abondance), le salon de la création/reprise d'entreprise en montagne était ouvert à tous les porteurs de projet et aussi en nouveauté cette année, à toutes les entreprises ayant un projet de développement ou de transmission. L'édition a remporté un vif succès avec une fréquentation record : **68 visiteurs** ayant un projet de création ou de reprise d'entreprises sont venus de tout le Chablais ; 3 ateliers avec 20 experts (recrutement, financement, transmission) ont accueilli 45 participants.

L'idée est que ce salon devienne un vrai rendez-vous de l'entrepreneuriat avec une couleur « montagne ».



Vous souhaitez reprendre ou créer votre entreprise, Chablais Léman Développement, l'Agence économique du Chablais, vous aide à toutes les étapes de votre projet (définition du projet, financement, recherche immobilière...)

+ D'INFOS

Chablais Léman Développement (GLD)
 90, Chemin de la Ballastière
 - ZI de Vongy
 74200 THONON-LES-BAINS
 04 50 70 83 40
www.sudleman.com

SAISONNALITÉ LOUEZ VOTRE LOGEMENT SANS RISQUE AUX SAISONNIERS !

Avec sa « Cellule Logement », la Communauté de Communes est engagée pour faciliter le logement, et donc l'emploi, des saisonniers. Elle appelle les propriétaires de biens à participer à la démarche et profiter ainsi d'une garantie de location sans risque.



Le guide de la saisonnalité avec les points d'accueil, les conditions de travail et de vie!

QUE FAIT LA « CELLULE LOGEMENT » ?

- 🔗 L'état des lieux avant et après.
- 🔗 La rédaction du bail, du règlement intérieur du logement et l'inventaire en détail.
- 🔗 La négociation du montant du loyer mensuel (c'est une démarche à vocation sociale donc le prix du loyer n'est pas le prix du marché en vigueur).
- 🔗 La facturation mensuelle.
- 🔗 L'intermédiaire avec les propriétaires et les employeurs durant le temps de la location.

À PRÉCISER

C'est l'employeur saisonnier qui est le locataire officiel, il est le responsable. Le personnel de l'entreprise est donc le résident. Le bail établi est en vigueur pendant une période de 5 mois.

La « Cellule Logement » est chargée de trouver un logement qui satisfasse à la fois l'employeur pour son/ses collaborateurs, en termes d'emplacement, loyer, moyen de transport... ainsi que le propriétaire qui peut craindre de louer son bien aux personnels pluriactifs et/ou en mobilité d'emploi. La Cellule assure la mise en relation entre le propriétaire du logement et une entreprise travaillant dans le secteur de la saisonnalité (événements, transport, restauration, village club, commerces...), et gère les formalités. Toute l'année, elle est en quête de nouveaux propriétaires acceptant de participer au dispositif.

Merci à tous les intéressés de nous contacter !

Élue référente
Jacqueline GARIN

Contact : **Jean-Pierre BENEDETTI**
info@saison-chablais.fr

20
PERSONNELS
LOGÉS ENTRE
LE 1^{er} DÉC. 2015
ET LE 30 AVRIL
2016

10
PROPRIÉTAIRES
POUR **14**
LOGEMENTS
LOUÉS

NOUVEAU !

Le Groupement d'employeurs « **AtoutSaison** » pourra s'appuyer sur l'équipe d'Activ'Job pour développer, notamment une synergie entre les employeurs du littoral et ceux de la montagne, pour construire des partenariats saisonniers ; son cœur de métier étant l'insertion professionnelle.

www.ge-atoutsaison.com



La « Cellule Logement » effectue également la gestion des campings à La Baume et Montriond pour les travailleurs vivant en camions aménagés ; cela représente 45 camions pour 90 personnes.



La « Cellule Logement » fait partie intégrante du POINT D'ACCUEIL DES SAISONNIERS (P.A.S), la maison mère étant la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

Intégré dans la politique communautaire de soutien au développement économique, le P.A.S intervient aussi au cours de la

saison auprès des entreprises et des travailleurs saisonniers sur **2 thèmes principaux: le logement et le contrat de travail**. En intersaison, le P.A.S participe aux différents forums de l'emploi du bord du lac et différentes manifestations (*relations étroites entre le territoire du Haut-Chablais et la Maison Départementale de l'emploi saisonnier de la Charente-Maritime, en liaison avec PÔLE EMPLOI et MISSION LOCALE*) toujours sur la thématique du travail saisonnier en conservant comme objectif la saison à venir.

À NOTER

La CCHC loue à la mairie d'Essert-Romand l'Auberge du Cloret permettant d'accueillir également du personnel saisonnier du 1^{er} décembre au 30 avril. À ce titre, elle y a réalisé un certain nombre de travaux (électricité, plomberie pour remise aux normes) et l'installation de kitchenette individuelle dans les 11 logements.



PERMANENCES DU P.A.S EN STATIONS

Avoriaz: jeudi de 9h à 12h à l'Office de Tourisme

Morzine: lundi et jeudi de 13h30 à 16h30, 18, route du Palais des Sports

Les Gets: mardi de 13h30 à 16h30 à la Mairie



LE 12 OCTOBRE 2016 : MORZINE A UNE NOUVELLE FOIS ACCUEILLI LE FORUM DE L'EMPLOI DES SAISONNIERS

D'OÙ VIENNENT LES SAISONNIERS ?

Sur 4 500 à 5 000 pluriactifs, **40 % sont issus du territoire et 60 %** (soit près d'1/3 de la population du territoire) **proviennent essentiellement des régions BRETAGNE, façade atlantique, HAUTS-DE-FRANCE et GRAND-EST**. Les stations d'Avoriaz, Morzine, Les Gets, Montriond, Saint-Jean d'Aulps et Bellevaux-Hirmentaz bénéficient de cette arrivée de travailleurs afin de « s'intégrer » au sein des différents secteurs économiques du territoire (remontées mécaniques, hôtellerie, restauration, commerces, centre de loisirs et de vacances...) durant la saison hiver.



ACTIONS SANTÉ !

Le Collectif Santé Saison 74 pour le massif du Chablais coordonné par l'association Ophelia Le Thianty (mandaté par l'Agence Régionale de Santé sur la Haute-Savoie) reconduit les « **cafés santé saison** » qui seront organisés à Avoriaz, Les Gets et Saint-Jean d'Aulps.

AUX GETS

les 26/01 et 02/02/2017 (salle de la Colombière).

À SAINT-JEAN D'AULPS

les 7 et 14/03/2017 (Maison de Santé).

Le but est de mettre en place des actions de prévention et de réduction des risques : interventions des associations de prévention des addictions (APRETO/ANPAA 74), consultation contraceptions / gynéco par le Conseil Départemental 74, vaccinations, dépistage IST et VIH (CD74 et CHAL). Ces cafés santé saison sont ouverts à tous ! Par ailleurs les actions de l'équipe mobile à destination des saisonniers à habitat mobile seront reconduites.

EN PROJET

Les élus de la CCHC travaillent actuellement sur l'ouverture de la « Maison de Services au Public » et « Maison de la Saisonnalité » en septembre 2017 à Montriond. Ce lieu sera ouvert à l'année et proposera des permanences avec les acteurs principaux (Pôle Emploi, la CAF, la Mission Locale, les assistantes locales...).

HABITAT DERNIÈRE ANNÉE POUR PROFITER DES AIDES DE L'OPAH!

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut-Chablais apporte des aides financières aux propriétaires occupants ou loueurs pour réaliser des travaux de rénovation dans leur logement.

L'OPAH entame sa 5^e et dernière année d'animation.

Depuis le début de l'opération, 60 propriétaires ont pu réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leur maison ou de maintien à domicile. 24 logements sociaux de qualité ont pu être loués et près de **1,25 M€ d'aides** (de l'État, la Région, le Département, les caisses de retraite...) ont été mobilisées sur le Haut-Chablais.

Pour quels types de travaux ?



Les travaux liés aux économies d'énergie
(isolation, chauffage...)



Les travaux d'adaptation de votre logement (maintien à domicile, accessibilité)



Les travaux de mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonome



Les travaux lourds de rénovation globale
(mises aux normes d'habitat très dégradé ou indigne...)

Vous êtes propriétaire de votre résidence principale ou vous souhaitez faire des travaux pour louer un logement, contacter SOLiHA (anciennement Act-Habitat) pour étudier votre projet et les aides auxquelles vous pourriez avoir droit.

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

04 50 09 99 32

ou rendez-vous aux permanences :

une fois par mois, de 9 h à 12 h les mardis

• Lullin (8 nov.)

• Saint-Jean d'Aulps (25 oct. et 29 nov.)

www.soliha.fr



Élu référent
Gérald LOMBARD

Contact : Sabine VINCENTI
amenagement@hautchablais.fr

DU NOUVEAU POUR 2016-2017

En 2015, seuls les propriétaires aux revenus très modestes étaient éligibles. **Depuis 2016, les propriétaires aux revenus modestes le sont également à nouveau.**

Plafonds de ressources à consulter sur le site : anah.fr rubriques « Propriétaires ».

Les projets en auto-réhabilitation, qui n'étaient pas subventionnables jusque-là par l'Anah, le deviennent (pour certains types de travaux et sous conditions).

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONTRIBUE À HAUTEUR DE 500 € pour les travaux « Énergie » et « Maintien à domicile »

et 15% pour les travaux d'assainissement autonome (plafonné à 1500 € d'aides)

LA CCHC FINANCE L'ANIMATION CONFIÉE À SOLiHA

(également subventionnée par l'État et le Département).





SANTÉ

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR VOTRE SANTÉ !

La Communauté de Communes travaille aux côtés
des partenaires et professionnels pour améliorer
les conditions de soins sur le Haut-Chablais.

VERS UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS SUR LA VALLÉE DU BREVON

Les professionnels de santé de la vallée du Brevon ont lancé leur Maison de Santé Pluriprofessionnelle Multisites: chaque professionnel continue de travailler où il se trouve à l'heure actuelle (Bellevaux ou Lullin) mais chacun s'engage à travailler plus étroitement avec les autres professionnels pour une meilleure prise en charge des patients.

Le **D^r David** (médecin à Bellevaux), **Mme Crebassa-Cheyrias** (pharmacienne à Lullin) et **Mme Jacqueline Garin** (Présidente de la CCHC) sont allés présenter le projet de santé

de la MSP du Brevon à Annecy le 31 mars dernier. Le projet était présenté à l'espace de concertation départemental regroupant l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les Conseils de l'Ordre des professionnels de santé, le Conseil Départemental... **Le projet de santé a été validé et la MSP multisites du Brevon est donc officielle et reconnue par les instances.**

Concrètement, vos professionnels de santé se réunissent au moins une fois par mois pour se concerter sur des cas complexes de patients et décider ensemble du suivi particulier à mettre en place ou des relais à trouver pour faciliter la prise en charge de ces patients. L'ADMR du Brevon, le SSIAD et les élus sont aussi associés à cette démarche et les professionnels de santé font appel à eux en cas de nécessité !

Élue référente
Jacqueline GARIN



Contact : **Martine STOCLIN**
04 50 84 58 30



**CONTACTS DES PROFESSIONNELS ET SERVICES
SUR LES SITES INTERNET DE LA CCHC, DES MAIRIES
ET DES OFFICES DE TOURISME**



Cabinet dentaire



Salle des kinés



LE PÔLE DE SANTÉ DE LA VALLÉE D'AULPS : PRÉCURSEURS !

Le Pôle de Santé Pluriprofessionnelle de la vallée d'Aulps est une association créée en 2012 qui a pour but d'améliorer la prise en charge des patients sur la vallée. L'association est composée des professionnels de santé de la vallée : médecins, infirmières, masseurs-kinésithérapeutes, dentistes, orthophonistes, pédicures-podologues, opticiens, sage-femme, pharmaciens, diététicienne, psychologues, psychiatres et regroupe les services d'aide à domicile (ADMR de la vallée d'Aulps) et les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD - ADMR des Dranses), ainsi que les élus.

DÉCHETS

LA COLLECTE DES DÉCHETS PASSE EN APPORT VOLONTAIRE

L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes sera dès décembre entièrement équipé pour que tous les déchets ménagers soient collectés en Points d'Apport Volontaire (PAV).



Les élus de la Communauté de Communes du Haut-Chablais ont décidé que la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, verre et emballages recyclables) se ferait uniquement en PAV pour tout le territoire. Ce mode de collecte était déjà en place sur toute la vallée d'Aulps à l'exception du centre de

Morzine, encore collecté en porte-à-porte. Dorénavant, les usagers de l'ensemble de la vallée doivent donc **amener leurs déchets aux sites d'apport** pour les déposer dans les conteneurs semi-enterrés prévus à cet effet.

Les 4 communes de la vallée du Brevon vont, elles aussi, franchir le cap. Sur les nouveaux sites d'apport volontaire définis avec les élus en 2015, les travaux de pose des conteneurs semi-enterrés ont commencé. Livrés en septembre dernier, ils sont en cours d'installation pour une ouverture prévue en décembre.

Ainsi, au 15 décembre 2016, les 15 communes du territoire seront collectées en PAV, équipés chacun de conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères, les emballages recyclables et le verre, afin de faciliter le tri des usagers.

Ce changement de mode de collecte répond à la volonté d'optimiser le service et ainsi de maîtriser les coûts.

La collecte en Points d'Apport Volontaire permet en effet d'améliorer les circuits de collecte. L'implantation des conteneurs permet aussi de disposer de contenants identiques sur tout le territoire, et bien plus esthétiques que les bacs roulants souvent cassés ou les colonnes aériennes.

129
Points d'Apport
Volontaire

**IL Y EN A FORCÉMENT UN PRÈS DE CHEZ VOUS !
POUR LE TROUVER, CLIQUEZ OU FLASHEZ !**



NOUVEAU !!!

Une application Smartphone et un site Internet ont été développés et sont disponibles pour localiser facilement les PAV répartis sur tout le territoire :
www.ouposermespoubelles.com

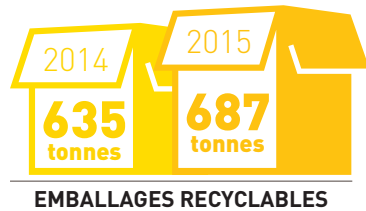
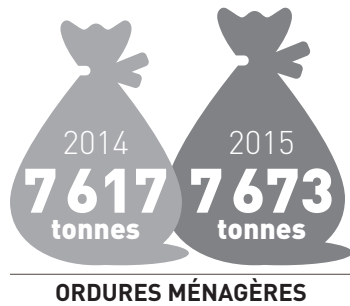
Élu référent
Jean-Claude MORAND

Contacts : **Bruno KOEGLER**
dechets@hautchablais.fr
Lidwine GLEIZES
environnement@hautchablais.fr

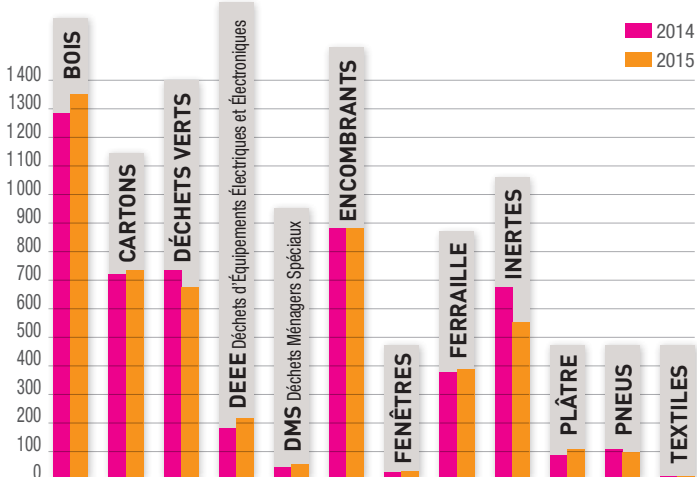


BRAVO POUR LE TRI!

Les résultats 2015 montrent une légère augmentation des tonnages d'emballages recyclables et de verre collectés, avec respectivement +8,18% et +4,2%. Merci à tous les habitants pour leur geste de tri qui contribue d'une part à économiser des matières premières grâce au recyclage et d'autre part à limiter les quantités d'ordures ménagères. Pour celles-ci l'effort est d'ailleurs à poursuivre puisque leur tonnage continue de progresser légèrement.



Au niveau des dépôts en déchèteries, le tonnage global continue de progresser. Les matériaux qui ont été le plus amenés sont le bois, le carton et les équipements électriques (*schéma en tonnes*).



RAPPEL! La carte « déchets » vous permet d'accéder aux 5 déchèteries : Avoriaz, Le Biot, Les Gets, Morzine et Vailly.

Petits conseils!

Pensez à la réutilisation du bois ou de certains encombrants comme les meubles, et des déchets verts comme bon compost pour le jardin!

LE MEILLEUR DÉCHET ÉTANT CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS, VOILÀ DES IDÉES ET DES BONS GESTES À ADOPTER POUR L'ÉVITER!

« UN MOIS, UN GESTE »

<p>JANVIER En faisant mes courses, je choisis pour ma famille des produits grands formats et avec moins d'emballage.</p> <p>Je réutilise les emballages.</p>	<p>FÉVRIER Je ne demande et c'est vraiment indispensable d'imprimer.</p> <p>Je limite mes impressions.</p>
<p>MARS J'attaque le nettoyage de printemps avec des éco-produits.</p> <p>J'utilise des éco-produits.</p>	<p>AVRIL Je commence le compostage avec les beaux jours.</p> <p>Je fais du compost.</p>
<p>MAI Je fais réparer mes appareils et les vélos des enfants.</p> <p>Je fais réparer mes appareils.</p>	<p>JUIN J'organise avant l'été une soirée éco-citoyens.</p> <p>Je donne des vêtements.</p>
<p>JUILLET Je pense à visiter le Stop Pain sur mes boîtes aux lettres avant de partir en vacances.</p> <p>Je mets un « STOP PAIN ».</p>	<p>AOÛT Je choisis des produits à la coupe ou en vrac pour les pique-niques.</p> <p>J'achète à la coupe.</p>
<p>SEPTEMBRE J'utilise un cabas pour mes achats de rentrée.</p> <p>J'utilise un cabas.</p>	<p>OCTOBRE Je loue des outils pour faire du bricolage à la maison.</p> <p>Je loue des outils.</p>
<p>NOVEMBRE Je prépare avec les enfants les livres ou jouets à donner.</p> <p>Je donne des livres.</p>	<p>DÉCEMBRE Je pense aux piles rechargeables pour les cadeaux de Noël électroniques.</p> <p>J'utilise des piles rechargeables.</p>



RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS, ÇA DÉBORDE.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LES EAUX USÉES SOUS SURVEILLANCE !

Comme le prévoit la loi, la Communauté de Communes assure le contrôle des installations d'assainissement individuel afin de vérifier leur bon fonctionnement et ainsi préserver les milieux naturels.



L'Assainissement Non Collectif (ANC) concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Pour assurer le suivi des installations d'assainissement autonome, la réglementation (loi sur l'Eau du 3 janv. 1992) a imposé aux collectivités la création des SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, c'est la Communauté de Communes du Haut-Chablais qui assure la gestion du service pour les 15 communes. Les missions de ce service sont avant tout des missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif :

- § examen préalable de la conception puis vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou à réhabiliter,
- § vérification du bon fonctionnement et de l'entretien pour les installations existantes.

Le service est là aussi pour informer l'ensemble des acteurs (usagers et pros) sur les aspects techniques et réglementaires liés à l'assainissement non collectif.

Si vous souhaitez réhabiliter votre installation d'assainissement non collectif, des aides sont disponibles. À travers l'opération groupée de réhabilitation proposée par la Communauté de Communes, les propriétaires volontaires et éligibles peuvent bénéficier des aides du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les travaux de mise en conformité de leur installation. Des aides complémentaires peuvent également être apportées dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

EAU ET ASSAINISSEMENT LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN PRÉPARATION

D'ici le 31 décembre 2017, la compétence assainissement sera entièrement transférée à la CCHC qui pour l'heure n'assure que le SPANC. La compétence « eau potable » sera transférée avant janvier 2020.

Le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit que les compétences « eau potable » et « assainissement collectif »

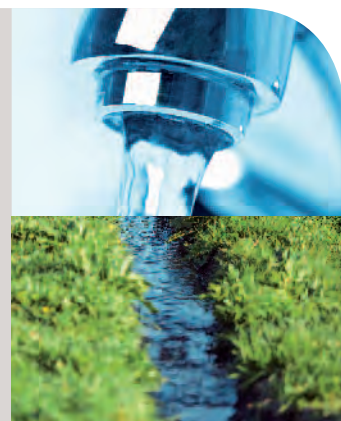
devront être transférées des communes aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'ici le 31 décembre 2017. Compte tenu de ce projet, la Communauté de Communes assurera désormais le traitement des eaux usées des 15 communes dès le 1^{er} janvier 2018 et la distribution de l'eau potable au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

La compétence « eau potable » est actuellement assurée en régie directe par les 15 communes. Concernant la compétence « assainissement collectif », certaines communes fonctionnent en régie communale et d'autres ont délégué leur compétence traitement au SIVOM de la vallée d'Aulps.

Ainsi, depuis septembre 2015, la CCHC (en partenariat avec le bureau d'études SAFEGE entre autres), a débuté l'étude pour préparer ce transfert de compétences. Cette étude comprend un schéma directeur d'assainissement et d'eau potable à l'échelle des 15 communes ainsi qu'une étude pour le transfert total (infrastructures et personnels) des compétences eau et assainissement. Cette étude globale devant être finalisée pour fin 2017 compte tenu des exigences de la loi NOTRe.

Élu référent
Jean-Claude MORAND

Contact : **Mathieu MURRATE**
04 50 72 16 17 - 06 09 87 48 00
spanc@hautchablais.fr



TRANSPORTS

800 ÉLÈVES TRANSPORTÉS CETTE ANNÉE

haute
savoie
le Département

Plus de 800 élèves
(de la maternelle
au baccalauréat) sont inscrits
au transport scolaire pour
cette année 2016-2017,
soit quasiment la même
fréquentation qu'à la rentrée
précédente.

Vous avez été nombreux à solliciter des dérogations;

malheureusement le taux de remplissage de certains services ne nous permet pas de répondre favorablement à toutes les demandes.

Les informations utiles sont mises à jour régulièrement et disponibles sur le site de la Communauté de Communes www.cc-hautchablais.fr, onglet transport. Vous pouvez également vous rendre au bureau de la CCHC au Biot ou dans toutes les mairies du territoire.

Les élèves scolarisés à Cluses, Évian-les-Bains, Margencel, Thonon-les-Bains, sur les lignes régulières du Département (LIHSA) **peuvent emprunter TOUS LES SERVICES** figurant



sur les fiches horaires disponibles auprès du transporteur ou sur le site du Département : www.hautesavoie.fr. Sur les lignes régulières, les jeunes titulaires d'une carte de circulation ne bénéficient d'aucune priorité vis-à-vis des autres usagers. Les inscriptions tardives (hors déménagement et changement d'affectation) sont acceptées dans la limite des places disponibles et se verront appliquer une majoration de 35€.

En cas de garde alternée, il est possible de bénéficier d'une double inscription en fournissant :

- ↳ la partie du jugement concernant la garde de l'enfant ou une attestation sur l'honneur remplie par les parents (téléchargeable sur le site de la CCHC);
- ↳ un justificatif de domicile pour chacun des parents.

TARIFS

Frais d'inscription fixes, et inchangés par rapport à l'année précédente :

CLASSE PRIMAIRE
20,50 € / enfant

**ÉTABLISSEMENTS
SECONDAIRES**
56 € pour 1 enfant

102 € pour 2

123 € pour 3

➤ AUTRES POSSIBILITÉS :

Les jeunes étudiants, internes, en alternance ou scolarisés dans un autre établissement que leur établissement de secteur, ne sont pas éligibles au transport scolaire mais peuvent bénéficier d'une carte « Déclic », à 10€, achetée directement sur le site du Conseil Départemental. Elle leur permet de bénéficier de 50 % de réduction sur les tickets de transport ou en cas d'utilisation journalière d'abonnements à 300 ou 400€ selon leurs besoins. Pour les titulaires d'une carte de circulation, celle-ci fait office de carte Déclic (50% de réduction) pendant les vacances sur toutes les lignes régulières du département et les navettes Balad'Aulps Bus et Brev'Bus.

C'EST PARTI pour les navettes hiver !

Le BALAD'AULPS BUS
et le BREV'BUS reprennent
du service pour la saison.

Fréquentation
des bus dans les vallées
durant l'hiver 2015-2016
et l'été 2016

36 750
personnes

Le Balad'Aulps Bus reprend du service dès le 17 décembre pour toute la saison hivernale. Quant au Brev'Bus, il fonctionnera dès le 24 décembre, et ce, uniquement pendant la durée des vacances scolaires et les samedis. **TARIF : 1,50€ / personne.**

La participation financière de la CCHC pour ce service est de plus 157 000€/an.



L'électrique a également toute sa place sur notre territoire, à l'initiative de la commune des Gets et de son parc de vélos électriques.

Prochainement, les communes de Morzine-Avoriaz, Montriond, Saint-Jean d'Aulps, Bellevaux devraient aussi s'équiper de stations et parcs de vélos électriques. Un projet est aussi en cours pour équiper également l'ensemble du domaine de bornes de recharges électriques pour VTT.

Étude référente
Sophie MUFFAT

Contact : Béatrice TAVERNIER
04 50 72 07 08 - transport@hautchablais.fr

Contact : Sandra LARDY - projets@hautchablais.fr

+ DE 2 M€ INVESTIS POUR LA PETITE ENFANCE !

Avec la volonté des élus de mettre l'accent sur la compétence « Petite Enfance » devenue communautaire depuis janvier 2014, la Communauté de Communes du Haut-Chablais a lancé un programme d'investissement ambitieux. Plus de 2 M€, co-financés par la CAF, l'État et le Département de la Haute-Savoie, vont ainsi permettre d'améliorer la qualité d'accueil des enfants du territoire.



PARLONS TRAVAUX !

Le chantier du pôle « **Enfance - Petite Enfance d'Avoriaz** » avance. Le nouveau bâtiment regroupera la halte-garderie touristique (pour les vacanciers) et l'école (relèvent de la commune) ainsi que la crèche « **Les Minots** » (relève de la CCHC). La crèche bénéficiera de locaux modernes, fonctionnels et exemplaires d'un point de vue environnemental. Elle proposera 3 nouvelles places passant ainsi de 18 à 21. Son ouverture est prévue pour la fin 2017.

Le pôle **Enfance - Petite Enfance à Vailly** regroupera quant à lui, l'école maternelle existante qui sera agrandie et les nouveaux locaux de la crèche « **Les Bout'Chou du Brevon** ». 3 nouvelles places seront créées passant de 13 à 16. Le projet a été confié au cabinet M'Architecture. Démarrage des travaux prévu pour la fin du premier semestre 2017.

Grâce aux travaux de réorganisation des locaux des « **P'tits Gations** » aux Gets fin d'année 2015, la crèche a pu proposer 3 nouvelles places en janvier.



ON PREND L'AIR !

La crèche des « **P'tits Mouzets** » à La Baume, après la création d'un office de réchauffage (118000€ financés par la CCHC en 2015) pourra proposer un espace extérieur de jeux pour développer la motricité des plus petits.

Élu référent
Gérald LOMBARD

Contact : **Sabine VINCENTI**
04 50 38 41 99

LES 5 CRÈCHES DU HAUT-CHABLAIS EN BREF

LES BOUT'CHOU DU BREVON À VAILLY

13 PLACES

Présidente : **Nathalie FUKAO**
OUVERTURE lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7 h 30 > 18 h 30 et mercredi : 8 h > 18 h
FERMETURE FIN 2016 du 24 déc. au 1^{er} janv. 2017
CONTACT **Marie-Jo YOUNES** (Directrice) 04 50 73 19 17 boutchoudubrevon@orange.fr

LES P'TITS MOUZETS À LA BAUME

10 PLACES

Présidente : **Charlotte TISSEAU**
OUVERTURE du lundi au vendredi : 7 h 45 > 18 h 30
FERMETURE FIN 2016 du 24 au 28 oct. et du 24 déc. au 1^{er} janv. 2017
CONTACT **Hélène VIVET** (Directrice) 04 50 72 39 89 direction.lesptitsmouzets@sfr.fr

LES P'TITS GATIONS AUX GETS

26 PLACES

Présidente : **Émilie VO TUAN**
OUVERTURE du lundi au vendredi : 8 h > 18 h 30 et samedis en saison hivernale : 8 h > 18 h 30
FERMETURE FIN 2016 du 24 oct. au 4 nov.
CONTACT **Orianne LICTEVOUT** (Directrice) 04 50 92 92 72 lesptitsgations@gmail.com

L'OUTA À MORZINE

35 PLACES
(18 places les samedis en hiver)

Présidente : **Aurélie MICHAUD**
OUVERTURE du lundi au vendredi : 8 h > 18 h 30 et samedis en saison hivernale : 8 h > 18 h 30
FERMETURE FIN 2016 du 20 oct. au 3 nov.
CONTACT **Jean-François MORAND** (Directeur) 04 50 74 77 05 creche@outa-morzine.com

LES MINOTS À AVORIAZ

18 PLACES

Présidente : **Céline CASIER**
CONTACT **Nadège CAMUSET** (Directrice) 04 50 74 00 38 garderie@avoriaz.com Voir encadré p. 25

Au total
102 places
pour l'accueil
des jeunes enfants
âgés de 2,5 mois
à 4 ans

Pour toutes demandes d'information (accueil, tarifs...), merci de contacter directement les crèches.

**LA CRÈCHE
« LES MINOTS »
D'AVORIAZ ÉTEND
SON OFFRE
D'ACCUEIL POUR
LES ENFANTS
DE 2 MOIS ET DEMI
À 4 ANS ET OUVRE
SES PORTES
EN INTERSAISON.**

**NOU-
VEAU!**



**La crèche
« Les Minots »
d'Avoriaz,
est spécialement
adaptée à l'activité
saisonnaire.**

Cette structure est réservée aux familles qui travaillent à Avoriaz. Afin d'étendre les possibilités de garde des jeunes enfants et mieux tenir compte des spécificités de la station, « Les Minots » en partenariat avec la CCHC ont ouvert 5 places en intersaison depuis le 6 octobre dernier.

Les périodes et les horaires d'ouverture de la crèche sont désormais :

EN HIVER 7 jours sur 7 de 8h à 18h30

EN ÉTÉ du lundi au samedi de 8h30 à 18h

EN INTERSAISON du lundi au vendredi de 8h45 à 18h

La structure restera fermée en septembre et en mai. Le coût supplémentaire est financé par la CCHC et s'élève à environ 18 000€ pour la période d'intersaison.

Il finance essentiellement le personnel nécessaire au fonc-

tionnement de la crèche et couvre les frais de repas, couches... qui doivent être fournis par la structure.

Ainsi, l'ouverture en intersaison apporte des solutions aux familles d'Avoriaz mais contribue aussi à la création de deux emplois qui pourraient devenir pérennes.

Cette ouverture est un essai. En fonction de la demande et de la fréquentation, l'expérience pourra être reconduite ou adaptée au plus près du besoin.

Les familles qui souhaitent inscrire leur enfant, doivent contacter directement la crèche (contacts p. 24). Vous pouvez télécharger le règlement intérieur et le dossier d'inscription, sur le site de la CCHC www.cc-hautchablais.fr rubrique « Petite Enfance ».

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM) POUR QUI ? POUR QUOI ?

**170 jeunes
enfants**
de 0 à 3 ans
accueillis
chez 80 Assistants
Maternels agréés
en 2015.

Dans le cadre de sa politique

« Petite Enfance »,

la Communauté de Communes

propose également

les services du RAM aux

parents [ou futurs !].

Le RAM est un lieu de conseils, de rencontres et d'échanges sur les différents modes d'accueil.

Il apporte également aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne et leur donne la possibilité de se rencontrer et d'échanger lors des temps d'animation organisés les mardis matin (vallée d'Aulps) et jeudis matin (vallée du Brevon). Ces ateliers (musique, activités manuelles...) proposés par le RAM constituent également un temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants maternels.

Les deux missions principales du RAM sont :

1. INFORMER LES PARENTS ET LES ASSISTANTS MATERNELS

☞ Informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant (0 à 6 ans) sur la CCHC.

☞ Favoriser la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil.

☞ Participer à une fonction d'observation des conditions d'accueil des jeunes enfants.

☞ Conseiller les personnes quant aux conditions d'accès et d'exercice du métier d'Assistant Maternel, renforcer l'attractivité de cette profession.

☞ Délivrer des informations générales sur le droit du travail.

☞ Expliquer aux parents les démarches à effectuer pour obtenir les aides de la CAF.



2. OFFRIR UN CADRE DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGES DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

☞ Organiser des ateliers d'animation et d'éveil gratuits pour les enfants accueillis chez les AM tous les mardis et jeudis matin de l'année dans les différentes communes de la vallée d'Aulps et du Brevon.

AU PROGRAMME Séances de chants et danses, expression et création manuelles, pâte à sel, peinture, pâtisserie, psychomotricité, éveil musical, marionnettes...

☞ Proposer des rencontres avec d'autres structures : crèches, bibliothèques, EHPAD...

☞ Constituer des lieux d'échange ouverts aux parents et aux Assistants Maternels.

Contact : Mireille PLANCHAMP
04 50 72 42 66 - ram@hautchablais.fr

Permanences au Biot: lundi de 8 h 30 à 16 h 30, mardi et jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30.

Lien utile : www.mon-enfant.fr

CULTURE LES MUSÉES

Profitez de vos temps libres pour (re)découvrir les sites culturels du territoire ! De l'histoire des moines à la faune locale en passant par la musique mécanique, la Communauté de Communes du Haut-Chablais vous ouvre les portes de ses musées !



VIE MONASTIQUE ET BIÈRE AU MIEL AU DOMAINE DE DÉCOUVERTE DE LA VALLÉE D'AULPS !

Sur 3 hectares, le Domaine de l'Abbaye d'Aulps offre un espace de découverte multiple autour des vestiges de l'abbatiale, des celliers, d'un jardin botanique et d'un potager, de l'ancienne ferme monastique, et d'un centre d'interprétation consacré à la vie quotidienne des moines d'une abbaye de montagne au Moyen-Âge.



LA QUALITÉ DU SITE RECONNUE

Le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps a obtenu en janvier le renouvellement pour trois années de la marque « **Qualité Tourisme™** » décernée par le Ministère du Tourisme et remise des mains du Préfet de Haute-Savoie, Georges-François Leclerc le 25 avril dernier. Le site a obtenu un taux de conformité de **93,81%** sur l'ensemble des critères mesurés du nouveau référentiel Qualité Tourisme™ des lieux de visite.

L'ABBAYE A SA BIÈRE !

À l'instar des abbayes trappistes, le DDVA possède désormais sa bière dénommée « **Aulps** » élaborée avec le miel de l'abbaye d'Aulps récolté par Michel Delerce, apiculteur, et brassée par Gilles Stoll, maître brasseur de « La Rochoise ».

Présentée le 21 mai à l'occasion de la 1^{re} rencontre de brasseries artisanales « Ça mousse à Aulps », elle est désormais en vente à la boutique de l'abbaye.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.



Ces musées
ont accueilli en 2015
62 208
visiteurs

S'AÉRER



Plus de
2700
visiteurs
à la fête du Miel
et de l'Abeille

CA S'EST PASSÉ
À L'ABBAYE

29/30 OCT.
3^e marché monastique
avec plus de 150 produits
différents provenant
de 50 monastères



21/27 OCT. & 4 NOV.
**Les saveurs oubliées
du Moyen-Âge savoyard**

3 soupers d'exception en
hommage à Amizon Chiquart,
maître queux du Duc de Savoie
Amédée VIII, à l'occasion
des 600 ans de la naissance
du duché de Savoie



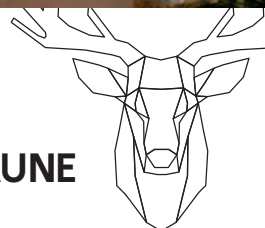
PROCHAINEMENT
À L'ABBAYE

FIN DÉCEMBRE
Plonk et Replonk

Le Domaine de Découverte
accueillera une nouvelle
exposition temporaire qui ne
manquera pas de surprendre
et faire sourire les visiteurs.
Le célèbre collectif suisse
« Plonk et Replonk » s'invite
à l'abbaye pour une exposition
qui fera le régal des amateurs
d'humour absurde !
www.plonkreplonk.ch



NOUVELLE DÉCORATION AU MUSÉE DE LA FAUNE À BELLEVAUX



Cette année, les visiteurs ont pu découvrir la nouvelle décoration du Musée de la Faune : des panneaux recouverts d'impression paysage qui s'intègrent parfaitement au décor de l'exposition, permettant à la clientèle de s'imprégner complètement de l'ambiance dans laquelle les animaux évoluent dans leur espace de vie naturel. D'autre part, le musée a adopté de nouveaux animaux : un faon et deux hermines et plusieurs pièces offertes par un généreux donateur dont un renard, deux écureuils et un épervier.

LE MUSÉE DE L'HISTOIRE DEVIENT LA MAISON DE LA BELLE VALLÉE

Suite à une réflexion menée par la commission « Patrimoine » de la CCHC et en accord avec le conseil municipal de Bellevaux, le Musée de l'Histoire et des Traditions, quant à lui, a vu son nom transformé en « **Maison de la Belle Vallée** ». Ce changement d'appellation a été décidé, suite à des remarques de visiteurs, pensant que le contenu devait être trop « complexe et sérieux », et par conséquent, inaccessible aux plus jeunes.

MAISON DE LA BELLE VALLÉE: 04 50 73 71 53



Élue référente
Hélène RICHARD



650 PIÈCES ET DES CONCERTS AU MUSÉE DE LA MUSIQUE MÉCANIQUE LES GETS

Depuis l'ouverture des nouveaux espaces d'exposition au public lors de l'été 2013, l'amélioration de la scénographie et de la signalétique s'est poursuivie activement parallèlement à l'enrichissement des collections. Des acquisitions, voire donations nombreuses, sont portées par l'association de la Musique Mécanique, propriétaire des instruments et objets. Celle-ci gère le musée (accueil, visites, comptabilité, entretien des appareils et locaux...). La CCHC venant en appui pour certains travaux au niveau des bâtiments (local technique, nouvelle boutique, peintures...).

Grâce au dynamisme de l'association, de nombreuses manifestations sont organisées : **concerts en l'église** (avec l'Orgue Philharmonique Aéolian, classé monument historique et instrument de la collection), **17^e festival international** (juillet dernier), **Journées Européennes du Patrimoine, le Musée fête Noël** (17 déc.), **expositions...** Elle possède également le plus vieux manège de chevaux de bois existant encore en France. Il doit être installé définitivement sous un abri pour sa préservation. L'association de la Musique Mécanique est ouverte à tous et nos habitants doivent s'approprier ce rare et riche patrimoine.



LE MANÈGE DES GETS

L'association a acheté en 1989 ce fabuleux manège Limonaire. Aujourd'hui, ce manège a besoin d'une restauration complète. Une souscription a été lancée sur une plate-forme de financement participatif pour sauver le plus vieux manège de chevaux de bois français. **21 135 € ont été collectés.**



CONTACT: 04 50 79 85 75

musee@musicmecalesgets.org
musicmecalesgets.org



Musée de la musique mécanique

NOU-
VEAU!

CULTURE

ET SI ON JOUAIT ?

Plus de 20 dates
vous sont proposées
sur cette saison
2016-2017 pour venir
jouer et s'amuser !
Des rendez-vous
à ne pas manquer !

Depuis mars 2016, le Haut-Chablais propose des ateliers jeux «**Et si on jouait ?**» dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et le projet d'animation mené par le Réseau des bibliothèques. Ces rendez-vous, ouverts à tous et gratuits, ont pour objectif d'offrir des activités ludiques familiales à tous les habitants du territoire – enfants, parents, centres de loisirs... – et aux touristes.

Face au succès des premières sessions avec près de 240 joueurs originaires de toute la vallée d'Aulps, venus se divertir aux Gets et 100 dans la vallée du Brevon à Vailly, l'opération est reconduite pour 2016-2017 !



Action menée en partenariat avec le service Petite Enfance, le Réseau des bibliothèques de la CCHC, la MJC du Brevon, l'appui technique de la ludothèque d'Ambilly Lémandragore et co-financée par la CAF.

AGENDA DES ATELIERS 2016-2017

VALLÉE D'AULPS

Tous les derniers mercredis
du mois

LES GETS

Salle La Colombière

§ 25 JANV. 2017

§ 29 MARS

§ 31 MAI

§ 28 JUIN

§ 30 AOÛT

SAINT-JEAN D'AULPS

Salle Culturelle

§ 22 FÉV.

§ 26 AVRIL

§ 26 JUIL.

VALLÉE DU BREVON

Tous les premiers mercredis
du mois, Sous la Côte à Vailly

§ 7 DÉC. 2016

§ 4 JANV. 2017

§ 1^{er} FÉV.

§ 1^{er} MARS

§ 5 AVRIL

§ 3 MAI

§ 7 JUIN

§ 5 JUIL.

DEVENEZ BÉNÉVOLE LUDIQUE !

Vous souhaitez participer
au développement des ateliers jeux ?
Vous avez du temps disponible
et voulez nous aider ?
Vous êtes passionné(e)s de jouets
et de jeux de société ?

Voici quelques exemples de missions...
Préparer la salle, accueillir les familles,
noter la fréquentation, expliquer les règles
du jeu, jouer, s'amuser...

CONTACT : biblio@hautchablais.fr
04 50 72 14 54 ou venez
nous rendre visite lors des ateliers !

Contacts : **Virginie PANIKIAN** et **Sabine VINCENTI**
biblio@hautchablais.fr

LOISIRS

L'École de Musique
Intercommunale en chantier...

La commission « Culture » (élus, directeurs et présidents des écoles de musique des vallées) travaille depuis le début de l'année à l'harmonisation de l'offre de l'enseignement musical sur le territoire.

Fruit de cette harmonisation, une nouveauté est proposée dans nos écoles de musique pour cette rentrée 2016-2017 avec « l'Éveil musical » ! Le cours devient commun à tous. Il s'articule en 2 modules (sept.-déc. et avril-juin). Chaque enfant peut participer à l'un ou l'autre des modules mais aussi aux 2. Le tarif est unique pour toutes les écoles de musique : 40€/module.

Ce cours d'éveil est ouvert aux enfants dès l'âge de 6 ans. Il proposera une découverte des instruments de musique, une sensibilisation à la musique avec une approche ludique basée sur le chant, des jeux rythmiques, du dessin...



Permettre d'éveiller
les jeunes enfants
au monde de la musique.

ÉCOLES DE MUSIQUE

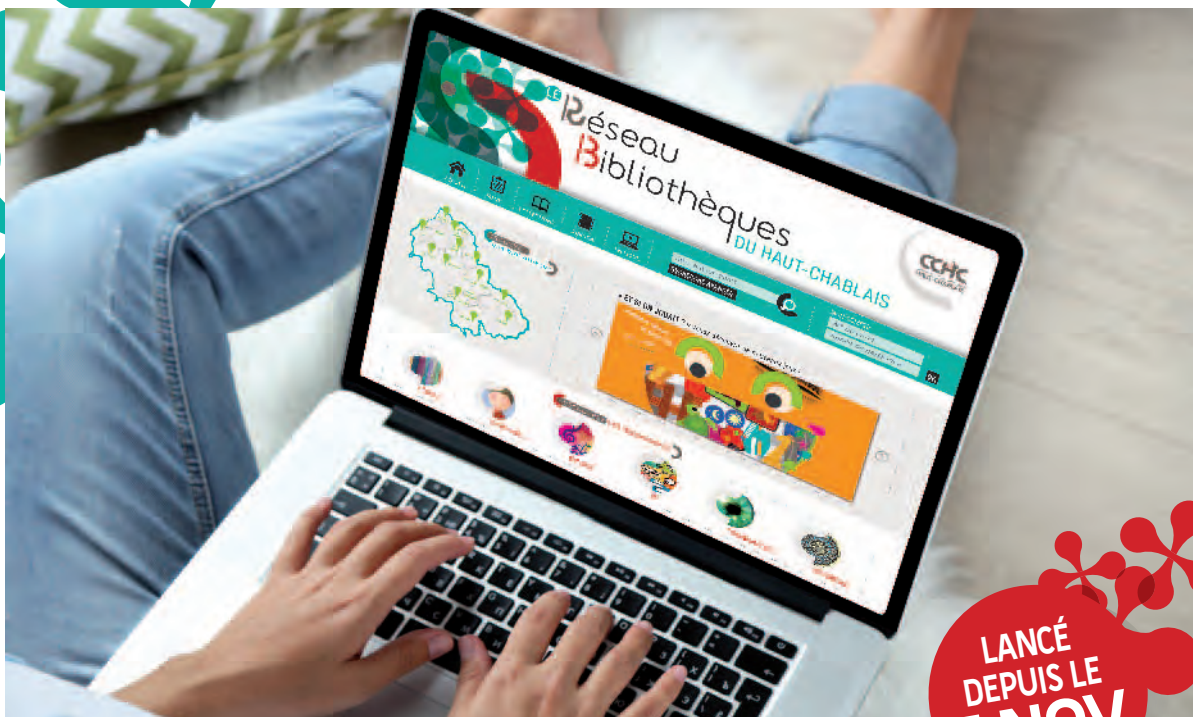
Morzine 04 50 79 14 34

Les Gets 04 50 79 84 73

VALLÉE DU BREVON
Vailly 06 63 07 64 46

VALLÉE D'AULPS
Saint-Jean d'Aulps
06 15 60 46 66

Élue référente
Hélène RICHARD



LANCÉ
DEPUIS LE
7 NOV.

CULTURE

BIBLIOTHÈQUES EN LIGNE !

www.bibliotheques.hautchablais.fr

Le site du Réseau des bibliothèques du Haut-Chablais, c'est parti ! En 1 clic, c'est + de services, + d'offres et + de nouveautés, accessibles 24h/24, 7j/7 !

Après la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion interne commun à toutes les bibliothèques, voilà donc le site Internet pour faciliter l'accès de tous les habitants aux ressources et actualités culturelles du territoire !

bibliotheques.hautchablais.fr C'EST QUOI ?

C'est un seul et même site pour toutes les bibliothèques de la Communauté de Communes qui va permettre aux usagers de pouvoir consulter le catalogue et l'actualité de toutes les bibliothèques.

Le site Internet a pour objectif principal de placer l'usager au cœur de la vie des bibliothèques : l'usager est autonome sur place et à distance, il devient acteur de sa bibliothèque, a accès aux ouvrages mais aussi à l'information sur la vie culturelle du territoire.

UN CATALOGUE COMMUN ET UNE CARTE UNIQUE

Grâce à une carte unique, les usagers pourront emprunter les documents qui les intéressent via leur compte utilisateur et la réservation

en ligne (dans un premier temps seule la moitié des points de lecture mettra son catalogue en ligne, la seconde moitié, dans les mois qui suivront). Ils auront également la possibilité de prolonger leurs emprunts et vérifier les prêts enregistrés sur leur carte lecteur. Pour demander sa carte, il suffira de se rendre dans la bibliothèque de son village.

Emédia : DES RESSOURCES NUMÉRIQUES

Un service de ressources numériques proposé par Savoie-Biblio sera également accessible à tous – **Presse en ligne, vidéo à la demande, autoformation...** une offre inédite au sein de notre territoire !



SOYEZ ACTEUR DES BIBLIOTHÈQUES !

Le site Internet permettra également à chacun de pouvoir participer à la vie des bibliothèques, en donnant des idées, des avis sur le catalogue via les suggestions de lecture et d'achat, en faisant partager aux bibliothécaires et aux usagers ses envies.



www.bibliotheques.hautchablais.fr est aussi un moyen pour l'usager d'avoir accès à toutes les informations pratiques, les actualités du réseau, les animations proposées dans chaque bibliothèque, mais également de consulter de manière plus globale l'offre culturelle offerte sur le territoire avec la présence d'un agenda culturel regroupant musées, écoles de musique...

Contact : **Virginie PANIKIAN**
biblio@hautchablais.fr

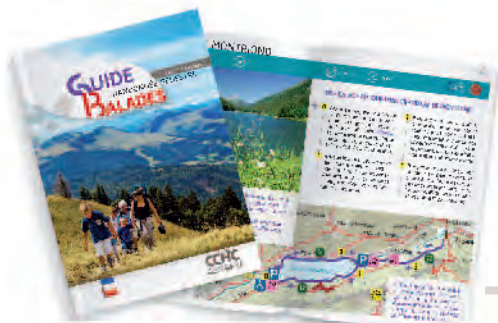
Élue référente
Hélène RICHARD

La Communauté de Communes gère le réseau des sentiers pédestres pour l'ensemble du territoire, via l'entretien, la sécurisation, les aménagements divers et le balisage.

LES SENTIERS

26 balades

POUR *(re)*DÉCOUVRIR LE HAUT-CHABLAIS !



24 balades sont proposées dans le « Guide des balades » que la Communauté de Communes édite chaque année.

Guide de 56 pages, avec descriptif et cartographie pour chaque balade. Existe en version FR et ANG.

La Communauté de Communes du Haut-Chablais a également en charge la création de sentiers découverte. **2 NOUVEAUX PARCOURS SONT EN COURS D'ACHÈVEMENT :**

À BELLEVAUX
avec le sentier
« **L'Appel de la montagne** »
qui invite à la découverte
de l'univers alpin.



À LULLIN
avec le sentier
« **Ombre sur l'alpage** »
qui présente la vie
d'un alpage.



Coût des mobiliers
≈ **60 000 €**
hors travaux
et pose

Actuellement, le visiteur peut découvrir les richesses du territoire, avec l'aide, *s'il le souhaite*, de livrets d'interprétation et emprunter de nombreux sentiers mettant en valeur les caractéristiques de notre environnement :

- 📍 **le sentier découverte de La Vernaz**, dédié à la faune et à la flore ;
- 📍 **le sentier « Seytroux à la loups »**, un itinéraire ludique et éducatif ;
(actuellement fermé au public, le temps de la réfection de la passerelle, endommagée par les dernières crues)
- 📍 **le sentier « l'Étrange Oncle Jacques »**, une balade chasse aux trésors sur les traces d'une mystérieuse figure locale dans le village du Biot.

Élu référent
Gilbert PEILLEX

Contact : **Lidwine GLEIZES**
environnement@hautchablais.fr

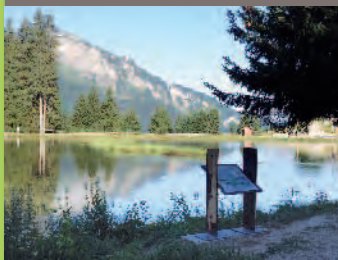


LES PROJETS

2 NOUVEAUX PARCOURS DÉCOUVERTE SONT PRÉVUS EN 2017 - 2018

À MORZINE, il s'agit de réhabiliter le « **Sentier du Renard** ». Ce travail se fait en collaboration avec le conseil municipal des jeunes de Morzine.

AUX GETS: aménagement du sentier « **La légende du Vieux Chêne** » ou l'histoire d'un village devenu station.



LE GEOPARK CHABLAIS



DE NOUVEAU LABELLISÉ !

Le label « Geopark Chablais UNESCO », obtenu en 2012, n'était valable que 4 ans. Des experts mandatés par l'UNESCO ont donc visité le territoire du Chablais, du 13 au 16 août 2016, afin de réévaluer ce label.

La délégation était composée de deux experts venus d'Italie et de Roumanie. L'objectif de cette visite était d'évaluer les actions mises en place dans le cadre du Geopark et de rédiger un rapport qui devait déterminer si la labellisation en tant que « Geopark mondial UNESCO » était réattribuée pour quatre années supplémentaires. Le programme de visite qui leur a été proposé par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais leur a permis de sillonner l'ensemble du territoire entre Lac et Montagne et d'aborder le thème de la protection de l'environnement.

Des temps de travail en salle ont également été prévus afin qu'ils puissent finaliser leur rapport d'évaluation.

Les experts ont notamment fait une halte à l'Office de Tourisme de Morzine, avant de visiter le Géosite du Lac des Mines d'Or, dont le mobilier a été installé par l'équipe des sentiers de la CCHC. Ils ont aussi passé un moment au Domaine de Découverte de la vallée d'Aulps et à l'Abbaye Sainte-Marie d'Aulps.

Lors de la 7^e conférence internationale du Global Geopark Network Association à Torquay au Royaume-Uni, **le vendredi 30 septembre, les experts de l'UNESCO ont revalidé le label « Geopark Chablais UNESCO » pour une durée de 4 ans.**

Dans leur rapport, remis début septembre, les 2 experts ont unanimement apprécié le travail effectué autour de la mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales de notre territoire.



RÉALISATION DE MARQUAGE AU SOL POUR LA SÉCURISATION DES CYCLISTES

Terre de vélo, la Communauté de Communes a en charge le balisage des cols. Un guide est spécialement édité mettant en avant les plus beaux itinéraires



Guide de 40 pages avec circuits, consignes, infos pratiques...

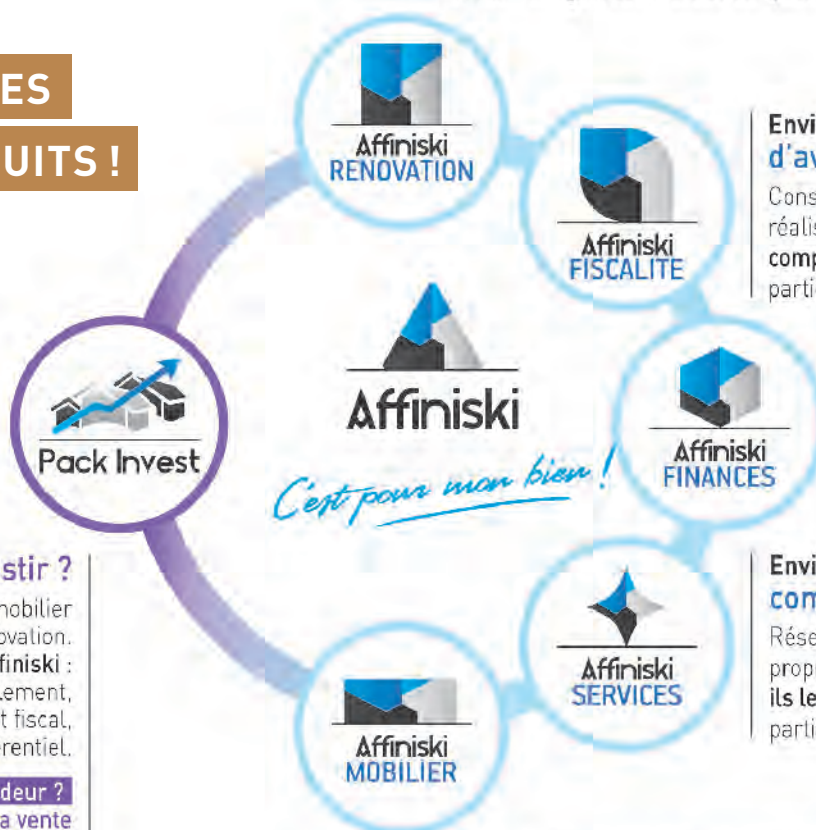
**RETROUVER TOUS LES GUIDES
DANS LES OFFICES DE TOURISME
DU TERRITOIRE**

PLUS INFOS: www.geopark-chablais.com

Vous êtes **propriétaire à la montagne** ou souhaitez le devenir ? Découvrez **Affiniski**, le partenaire de votre bien immobilier.

DES SERVICES

GRATUITS !



Envie de **rénover** ?

Rénovation clé en main : étude, conseil, devis, réalisation et suivi intégral des travaux sur place, réception des travaux.

Envie de bénéficier d'avantages fiscaux ?

Conseil et étude personnalisée **gratuits** réalisés par notre partenaire **MG**, expert-comptable spécialiste de la fiscalité des particuliers et de la location meublée.

Besoin d'un coup de pouce financier ?

Solutions de financement spécialement **négociées** pour les clients Affiniski auprès du Crédit Agricole des Savoie.

Envie de louer comme vous le souhaitez ?

Réseau de partenaires permettant aux propriétaires de **gérer leur bien comme ils le souhaitent** : de particulier à particulier, ou par un professionnel.

Envie de **changer de mobilier** ?

Gammes exclusives de meubles : différents styles, pratiques, fonctionnels et résistants. Maintien de la collection pendant 10 ans. Les meubles Affiniski sont conçus pour durer.

Envie d'investir ?

Acheter un bien immobilier avec un projet de rénovation. Le "Tout en un" Affiniski : achat, rénovation, ameublement, accompagnement fiscal, financement préférentiel.

Vous êtes vendeur ?

Boostez la vente de votre bien avec le Pack Invest by Affiniski !

CONTACTS

Référente
Territoriale
Les GETS

Sandra LARDY
projets@hautchablais.fr



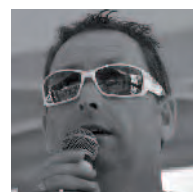
MORZINE

Sabrina VANBIERVLIEET
promotion@morzine-avoriaz.com



AVORIAZ

Stéphane LERENDU
directeur@avoriaz.com



VALLÉE D'AULPS

Pierre GILLET
directeur@valleedaulps.com



ALPES DU LÉMAN

Patricia BONNET
tourisme@alpesduleman.com